

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 193**5 février 2002****SOMMAIRE**

A.S. Adventure S.A., Howald	9246	Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	9255
Albatros Performance, Sicav, Luxembourg	9242	European Electronics and Engineering S.A.H., Luxembourg	9255
Albatros Performance, Sicav, Luxembourg	9242	European Financial Participations S.A., Senningerberg	9254
Arnuamex, S.à r.l., Luxembourg	9237	European Media Investors S.A., Luxembourg	9255
Association Luxembourg-Chypre, A.s.b.l., Niederanven.	9244	European Moto Holding, S.à r.l., Luxembourg	9256
Averna International S.A., Luxembourg	9246	Europrom S.A., Esch-sur-Alzette	9248
Bijouterie Kass-Jentgen et Fils, S.à r.l., Luxembourg	9247	Farton S.A., Luxembourg	9256
Camelia A.G., Luxembourg	9246	FB Holding S.A., Luxembourg	9256
Carena Holdings S.A., Luxembourg	9247	Fe+ S.A., Bettange-sur-Mess	9256
Castillo Investments S.A., Luxembourg	9248	Fincer Lussemburgo S.A., Luxembourg	9257
Clavita S.A., Luxembourg	9241	Fincer Lussemburgo S.A., Luxembourg	9257
Clavita S.A., Luxembourg	9241	General Parcel Luxembourg S.A., Crauthem	9257
Comfilux S.A., Junglinster	9247	Ghost P.C. S.A., Luxembourg	9258
Corvin S.A., Luxembourg	9249	Ghost P.C. S.A., Luxembourg	9258
Corvin S.A., Luxembourg	9249	Gladys S.A.H., Luxembourg	9253
Crestwood Investments S.A., Luxembourg	9247	Global Alliance Holding S.A., Luxembourg	9259
CTG Luxembourg S.A., Computer Task Group Luxembourg, Luxembourg	9248	Global Alliance Holding S.A., Luxembourg	9259
D & B Constructions S.A., Luxembourg	9249	Global Alliance Holding S.A., Luxembourg	9259
Dasco, S.à r.l., Bertrange	9250	Gonella S.A.H., Luxembourg	9258
Deroma Financière S.A., Luxembourg	9248	Gonella S.A.H., Luxembourg	9258
Développement Financement International, S.à r.l., Luxembourg	9251	Granorinvest S.A., Luxembourg	9260
Die Europäische S.A., Oberanven	9251	Granorinvest S.A., Luxembourg	9260
Donaldson Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	9251	Hakapi Charter S.A., Luxembourg	9261
Dyamatos S.A., Luxembourg	9251	Halstead Management Benelux S.A., Luxembourg	9263
Elite (Locations Internationales) Luxembourg S.A., Luxembourg	9252	Handlowy Investments S.A., Luxembourg	9251
Emo-Bonnevoie, S.à r.l., Ellange	9252	Histo Construction S.A., Luxembourg	9261
Emo-Dudelange, S.à r.l., Ellange	9253	Holding de l'Est S.A.H., Luxembourg	9259
Emo-Ettelbrück, S.à r.l., Ellange	9252	Immobilière Nevada, S.à r.l., Luxembourg	9264
Emo-Garermaart, S.à r.l., Ellange	9253	Issan Palmer S.A., Luxembourg	9256
Emo-Limpertsberg, S.à r.l., Ellange	9253	Issan Palmer S.A., Luxembourg	9256
Emo-Match Concorde, S.à r.l., Ellange	9253	Luxina S.A.H., Luxembourg	9260
Emo-Piquet, S.à r.l., Ellange	9252	Mypa S.A., Roeser	9263
Etoile Finance S.A.H., Luxembourg	9254	Mypa S.A., Roeser	9264
Euro.I S.A.H., Luxembourg	9254	Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg	9237
EuroBC Conseil S.A., Luxembourg	9254	Orbilux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	9237
Euroinform S.A.H., Oberanven	9255	Retour au Naturel S.A., Bertrange	9242
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	9255	Tôlerie Maintenance Chaudronnerie, S.à r.l., Luxembourg	9218
		UBS Warburg Co-Investment 2001 Holding S.A.H., Luxembourg	9218

TOLERIE MAINTENANCE CHAUDRONNERIE,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 82, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

(59302/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2001.

UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1011 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

In the year two thousand one, on the twelfth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., having its registered office in L-1011 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, R. C. Luxembourg No. B 82.100, incorporated pursuant to a deed dated of 17 May 2001 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by François Felten, attorney-at-law, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 273 (two hundred seventy-three) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Amendments of the Articles of Incorporation of UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. by way of a complete revision, which shall read as attached.

2) Miscellaneous

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

Sole resolution

The extraordinary general assembly resolves to amend the Articles of Incorporation of UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. by way of a complete revision which shall read as follows:

1. Interpretation

1.1 In these Articles of Incorporation, capitalised terms and expressions shall bear the meanings set forth in Schedule 1 hereto, unless the context otherwise requires.

1.2 Reference herein to any statute or statutory instrument or governmental regulation shall be deemed to include any modification, amendment, extension or re-enactment thereof.

1.3 Reference herein to persons shall include bodies corporate, unincorporated associations and partnerships.

1.4 In these Articles of Incorporation, the masculine shall include the feminine and the neuter and the singular shall include the plural and vice versa as the context shall admit or require.

1.5 In these Articles of Incorporation, the headings used are for ease of reference only and shall not be deemed to form any part hereof.

2. Denomination

2.1 There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. (hereinafter referred to as the «Company»).

3. Duration

3.1 The Company is established for a period of 12 years from the Closing Date and shall be automatically dissolved at such time subject in all cases to (a) the Board of Directors and the general meeting of shareholders electing to extend the life of the Company for up to a further three years in order to permit the orderly liquidation of its assets, or (b) the Company's assets being fully realised prior to expiration of such 12 year period.

4. Corporate object

4.1 The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

4.2 The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities. either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.3 The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

4.4 The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

4.5 The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

4.6 In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

5. Registered office

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

5.2 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

6. Share capital

6.1 The authorised share capital of the Company is set at \$ 4,000,000,000 (four billion USD) consisting of 10,000,000 (ten million) Ordinary Shares, 10,000,000 (ten million) Deferred «A» Shares, 10,000,000 (ten million) Deferred «B» Shares and 10,000,000 (ten million) Redeemable Preference Shares with no nominal value.

The Board of Directors is authorised, during a period of five years after the date of the present Articles of Association, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without reserving the preferential subscription right to existing shareholders, as the board may from time to time determine, subject to the following articles. The Board of Directors may delegate to any director; officer or any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Board of Directors may in its absolute discretion refuse to accept any application for shares in the Company and may accept any application in whole or in part.

6.2 The Company has a subscribed share capital of \$ 27,300 (twenty-seven thousand three hundred USD) divided into 272 Ordinary Shares and 1 Deferred «A» Share with no nominal value.

6.3 The authorised and subscribed share capital may be increased by resolution passed at a general meeting of the Company.

7. Form of shares

7.1 The shares of the Company shall be in registered form only.

7.2 A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amount paid in on each such share and the transfer of shares and the dates of such transfers.

7.3 Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

7.4 The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share as long as the sole owner in relation to the Company has not been designated.

7.5 No certificates shall be issued or made available for issue in relation to any Share in the Company.

8. Ordinary shares

8.1 On or before the allotment of any Ordinary Share under the authorised capital, the Board of Directors shall resolve upon the Series to which such Ordinary Share shall be designated, which Series shall be identified and the rights of which Series shall thereafter be subject to change only in accordance with Article 30.

8.2 In addition to such designation the Directors shall also specify as a Reference Person the individual who is capable of committing a Harmful Act in respect of such Series. Such individual shall be designated as the Reference Person for such Series.

8.3 Ordinary Shares shall be redesignated in accordance with applicable legal requirements as Redeemable Preference Shares immediately following the occurrence of a Sale Event.

9. Issue of Ordinary Shares

9.1 On or before the allotment of any Ordinary Share under the authorised capital, the Directors shall resolve upon the Series to which such Ordinary Share shall be designated, which Series shall be identified and the rights of which Series shall thereafter be subject to change only in accordance with Article 30.

9.2 Except as otherwise determined by the Directors and subject as provided herein, the Company may, on receipt by the Company or its authorised agents of a written or telexed application in such form as the Directors may from time to time determine, allot and issue Ordinary Shares in such Series.

9.3 After the first issue of an Ordinary Share of a Series, further Ordinary Shares of such Series may only be allocated and issued, if allocated and issued under the authorised capital, to a then holder of such Ordinary Shares of such Series.

9.4 Ordinary Shares may be issued in conjunction with a collateral agreement that the holder of such Ordinary Shares shall be required to purchase further Ordinary Shares of such Series at a later time or later times.

9.5 The following provisions shall apply in connection with the issue of Ordinary Shares pursuant to the preceding paragraphs of this Article:

(a) Upon issue, each Ordinary Share shall be fully paid up, and such amount shall be advanced by the shareholder via his/her Brokerage Account.

(b) Each holder of Ordinary Shares shall establish a Brokerage Account and keep deposited in such Brokerage Account at all times cash and listed assets with a value of at least the lesser of (a) 25% of his/her Share Subscription Amount and (b) 100% of his/her unsubscribed Share Subscription Amount. In this regard, listed assets will be valued at 50% of the market rate (being the most recent offer price) for such assets.

(c) The Directors may issue Ordinary Shares on terms that the persons to whom they are issued shall bear any fiscal charges which may be incurred within or outside Luxembourg.

(d) Ordinary Shares shall be issued at their Fair Market Value at such time or times as are determined by the Board of Directors.

(e) Subject to receipt of any necessary governmental consents payment shall be made at such time and in such place and to such person on behalf of the Company as the Directors may from time to time determine.

(f) The Directors may also require an applicant for Ordinary Shares to pay to the Company for the benefit of any selling agent such selling commissions or such organisational charges as may be disclosed in the Offering Memorandum. The Directors may differentiate between applicants as to the amount of such selling commissions or organisational charges.

10. Deferred «A» Shares

10.1 One Deferred «A» Share shall be issued at no par value to UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED. The holder of the initial Deferred «A» Share shall have the right to receive notice of attend at and vote as a shareholder of the Company at any general meeting of the Company. Any resolution put to a general meeting shall (save in relation to matters reserved hereunder to holders of Ordinary Shares) require the consenting vote of the holder of the initial Deferred A Share.

10.2 Thereafter Deferred «A» Shares shall be issued to UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED at no par value but at an amount which equals Fair Market Value in order for it to assume the subscription obligations of any Defaulted Series as set out in Article 14.2.

10.3 On or before the allotment of any Deferred «A» Share under the authorised capital, the Directors shall resolve upon the Series to which such Deferred «A» Shares shall be designated, which Series shall be identified and the rights of which Series shall thereafter be subject to change only in accordance with Article 30.

10.4 Deferred «A» Shares issued pursuant to Article 11.2 shall be redesignated in accordance with applicable legal requirements as Redeemable Preference Shares in the event that a Sale Event has occurred in relation to them.

11. Deferred «B» Shares

11.1 One Deferred «B» Share shall be issued at no par value to UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED, in the event that any Ordinary Share Level One is redesignated as Ordinary Share Level Two, Level Three or Level Four or Defaulted Series in accordance with Article 14.1 hereof.

11.2 On or before the allotment of any Deferred «B» Share under the authorised capital, the Directors shall resolve upon the Series to which such Deferred «B» Share shall be designated, which Series shall be identified and the rights of which Series shall thereafter be subject to change only in accordance with Article 30.

11.3 Deferred «B» Shares issued pursuant to Article 12.1 shall be redesignated in accordance with applicable legal requirements as Redeemable Preference Shares in the event that a Sale Event has occurred in relation to them.

12. Redeemable Preference Shares

12.1 Ordinary Shares, Deferred «A» Shares and Deferred «B» Shares shall be redesignated in accordance with applicable legal requirements as Redeemable Preference Shares in the sense of article 49-8 of the Luxembourg law of 10 August 1915 (as amended from time to time) immediately following the occurrence of a Sale Event in relation to such shares.

12.2 The holders of the Redeemable Preference Shares have the right to a specified cumulative preferential dividend («Preference Dividend») at the UBS WARBURG Bid Transfer Rate (as published on Reuters, page DSXD) and compounded in accordance with market practice, or a similar market rate agreed by the Board of Directors in each case applied to the initial Fair Market Value of such Shares.

12.3 The Preference Dividend accrues from day to day and shall be paid, in accordance with applicable law, half yearly every 30 June and 31 December in respect of the half years ending on those dates out of the profits of the Company available for distribution, subject to the conditions of article 72-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 (as amended from time to time).

12.4 Any unpaid Preference Dividend shall be carried forward and paid in priority to the Preference Dividend payable on any later date, increased by an amount representing interest on the unpaid amount at the UBS WARBURG Bid Transfer Rate (as published on Reuters, page DSXD) and compounded in accordance with market practice or a similar market rate agreed by the Board of Directors. A reference in these Articles to an unpaid Preference Dividend is deemed to include the amount representing interest on the unpaid amount.

12.5 Every 30 June and 31 December, the amount of the Preference Dividend, including any unpaid Preference Dividend carried forward, shall without any resolution of the board or of the Company in general meeting, become a debt due from and immediately payable by the Company to the extent the Company has profits available for distribution.

13. Fair market value of the Shares

13.1 The Directors shall apply one of the following designations (each a «Designation») to each Series of Ordinary Share issued under the authorised capital, namely Level One, Level Two, Level Three or Level Four and Defaulted and shall from time to time vary such designations in accordance with the following provisions and each Series shall upon issue initially be designated «Level One».

13.2 Upon the commission of a Subscription Default in respect of any Ordinary Share of a Series of Ordinary Shares, that Series shall be designated by the Directors as «Defaulted». Once Defaulted, a Series may not thereafter be designated to any other Designation. Upon a Series becoming Defaulted, UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED or another Associate of UBS A.G. shall assume and meet the current and all future subscription payment obligations in respect of that Defaulted Series, through the issue of Deferred «A» Shares pursuant to Article 11.1.

13.3 Upon commission of a Harmful Act by any Reference Person prior to 2004, the relevant Series shall be designated, unless it is already designated a Defaulted Series:

- (a) «Level Four» if the Harmful Act is committed in 2001
- (b) unless it is already designated «Level Four», «Level Three» if the Harmful Act is committed in 2002
- (c) unless it is already designated «Level Four» or «Level Three», «Level Two» if the Harmful Act is committed in 2003

In the absence of any Harmful Act, any Series of Ordinary Shares shall remain designated «Level One». To the extent to which a Series is designated in a particular manner and the relevant Reference Person subsequently falls or is subsequently identified as having fallen within a Level with a higher number, then such Shares will be redesignated to such higher level.

13.4 Fair Market Value in relation to each Series of Ordinary Shares, Deferred «A» Shares and Deferred «B» Shares shall be determined by the Company on the assumption that all assets of the Company were to be realised and the Returns of the Company were to be distributed among the Shareholders in the following manner:

(d) First, in payment to the Series of Ordinary Shares which are designated Level One, Level Two, Level Three or Level Four and each Series of Deferred «A» Shares of an amount equal to the amount paid on the subscription of such Series less any amounts paid by the Purchaser in respect of such Series, *pari passu* (and in the event of a deficiency rateably between each such Series based on the respective aggregate amounts paid on the subscription of such Series) (and in the calculation of such proportionate amount for each Series of Deferred «A» Shares, amounts subscribed for any Defaulted Series of Ordinary Shares shall be included as if they had been subscribed for the relevant Series of Deferred «A» Shares and to the extent to which the holder of the Deferred «A» Shares is allocated amounts in full prior to the holders of Ordinary Shares, then allocations shall continue to be made on the Ordinary Shares but not on the Deferred «A» Shares pursuant to this Article 14.4(a).

(e) Second, in payment on any Defaulted Series of an amount equal to the amount paid on the subscription of such Series less any amounts paid by the Purchaser in respect of such Series (and in the event of a deficiency rateably between each such Defaulted Series based on the respective amounts paid on the subscription of Ordinary Shares of such Defaulted Series).

(f) Third, subject as below, in payment on each Series of Ordinary Shares (other than any Defaulted Series), Deferred «A» Shares or Deferred «B» Shares in an amount so that in respect of each such Series the aggregate amount which would be distributed thereon under this paragraph 5(c) if it were to be so distributable, would equal the proportion of the total amount already distributed or available for distribution under this paragraph (c) (disregarding amounts which would have been distributed hereunder to a Series, which, subsequent to the time when such distributions would have been made became a Defaulted Series) as is equal to A, where:

$$A = \frac{B \times C}{D}$$

B=the Participation Rate of the relevant Series of Ordinary Shares, Deferred «A» Shares or Deferred «B» Shares;

C=the total amount subscribed in respect of the relevant Series, such amount being deemed in the case of a Series of Deferred «B» Shares to be the amount subscribed by the Series of Ordinary Shares whose redesignation as a result of a Harmful Act led to the issue of such Deferred «B» Shares and in the case of a Series of Deferred «A» Shares to be the sum of the amount subscribed by the relevant Defaulted Series of Ordinary Shares and the amount subscribed by the relevant Series of Deferred «A» Shares;

D=the total amount subscribed by way of all Series of Ordinary Shares (including Defaulted Series) and Deferred «A» Shares;

and the Participation Rate of each Series of Ordinary Shares, Deferred «A» Shares and Deferred «B» Shares shall be determined in accordance with the following table:

Participation Rate	Series
1	Each Series of Ordinary Shares which are designated Level One
0.75	Each Series of Ordinary Shares which are designated Level Two
0.5	Each Series of Ordinary Shares which are designated Level Three
0.25	Each Series of Ordinary Shares which are designated Level Four
0	Each Series of Ordinary Shares which are designated Defaulted
1	Each Series of Deferred «A» Shares
1 - E	Each Series of Deferred «B» Shares

Where E=the Participation Rate of the Series of Ordinary Shares whose redesignation as a result of a Harmful Act led to the issue of such Series of Deferred «B» Shares;

Save that if any sale or purchase has been made of any Series of Ordinary Share which has subsequently been redesignated as an Ordinary Share Level Two, an Ordinary Share Level Three, an Ordinary Share Level Four or an Ordinary Share Defaulted Series and as a result of such sale, such Series of Ordinary Shares has received in aggregate by way of purchase price on a Sale Event a greater amount than it would be entitled to if such redesignation had always applied (the «Target Distribution Amount») then, until such time as such further distributions would have been made hereunder

so that such Series would have only received the Target Distribution Amount, the Participation Rate in relation to such Series shall be equal to 0 and the Participation Rate in relation to the Deferred «B» Shares subscribed as a result of the redesignation of such Series of Ordinary Share shall be recalculated on such assumption.

14. Redemption of the Redeemable Preference Shares

14.1 Each of the holder of the Redeemable Preference Shares and the Company may, by notice in writing to the other, demand the redemption of any of the Redeemable Preference Shares at any time at which the Company has Returns equal to or greater than the aggregate Redemption Price (as defined below) of such Redeemable Preference Shares and subject to the conditions of article 49-8 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 (as amended from time to time).

14.2 In respect of a redemption of Redeemable Preference Shares, the Directors shall determine and notify the holder of the Redeemable Preference Shares the redemption price (the «Redemption Price») at which each Redeemable Preference Share is to be redeemed within 7 days of receipt of notice of redemption from the holder of the Redeemable Preference Shares by calculating the sum of (i) the subscription price of the relevant Redeemable Preference Share and (ii) a sum equal to any accrued and/or unpaid Preference Dividend thereon calculated to the date of return of capital and payable whether or not the Company has enough profits available for distribution to pay the accrued and/or unpaid Preference Dividend.

14.3 Redemption shall be effected and payment of the Redemption Price made to the holder of the Redeemable Preference Shares by the Company within 7 days after it has made the determination set out above. Upon the redemption of a Redeemable Preference Share being effected the shareholders shall cease to be entitled to any rights in respect of thereof including in respect of any further Preference Dividend, and accordingly his name shall be removed from the Register of shareholders with respect thereto.

15. Transfers

15.1 Ordinary Shares may be transferred to any member of the UBS GROUP without the prior consent of the Board of Directors.

15.2 If a holder of Ordinary Shares dies during the period during which it holds Ordinary Shares then the directors may in their sole discretion allow the legal representatives of such holder to continue to hold the relevant Ordinary Shares and to meet the obligations set out in any collateral agreement referred to in clause 10.4. Otherwise the legal representatives of such holder of Ordinary Shares shall be obliged to dispose of the interest of such shareholder in which case the directors may choose in their sole discretion either (a) to seek to identify persons who may wish to acquire such interest; or (b) to purchase such interest for itself or one of its Associates for an amount equal to the value (as estimated by the directors) of such holders interest at the date of such holder's death. The directors may authorise in writing any officer or employee of UBS A.G. to transfer the relevant Ordinary Shares on behalf of the legal representatives of the holder and an instrument of transfer executed by that person shall be as effective as if it had been executed by the legal representatives of the relevant holder.

15.3 Save as otherwise stated herein, Shareholders may otherwise transfer their shares in the Company only with the prior unanimous written consent of the Board of Directors.

15.4 The Deferred «A» Shares, the Deferred «B» Shares and the Redeemable Preference Shares may be transferred only to a member of the UBS A.G. Group.

16. Annual General Shareholders' Meeting

16.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg City at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of the meeting, on the first Monday in the month of May at 10.00 a.m.

16.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

16.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

17. Functioning of General Meetings of Shareholders

17.1 The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

17.2 The holder of any Share is entitled to one vote at a general meeting of shareholders subject to any limitations imposed hereby. A holder of any such Share, as the case may be, may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission. Fractions of shares are not entitled to a vote.

17.3 Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of those holders of Shares present and voting (if they are so entitled).

17.4 The Board of Directors may, as permitted by law, determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders to take part in any meeting of shareholders.

17.5 Any resolution put to a general meeting shall require the consenting vote of the holder of the Deferred A Share (save in relation to matters reserved hereunder to holders of Ordinary Shares).

18. Notice to the General Shareholders's Meetings

18.1 The holders of shares representing 20% or more of the Ordinary Shares are entitled to requisition a general meeting of the shareholders.

18.2 General meetings of shareholders shall be called by notice given at least eight days prior to the meeting by registered mail to each registered shareholder who is entitled to attend and vote at any such meeting.

18.3 If however all of the shares are represented at a meeting of shareholders, and if all such shareholders state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

19. Management of the Company

19.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not to be shareholders of the Company but shall always be employees of or otherwise connected with UBS A.G. or one of its Associates.

19.2 The first directors will be appointed as set out in the first general meeting hereof for a period of 6 years and any new directors may be elected by resolution of a general meeting of the Shareholders passed by the holders of a majority of the votes attached to the Shares in issue, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by a resolution of a general meeting of the holders of a majority of the votes attached to the Shares in issue.

19.3 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next separate general meeting of the holders of the Shares.

19.4 The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

20. Meetings and deliberations of the Board of Directors

20.1 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

20.2 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director by a majority vote to preside at such meetings. For general meetings of shareholders and in the case no director is present, any other person may be appointed as chairman.

20.3 The Board of Directors from time to time may appoint officers and other agents of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

20.4 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least three days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

20.5 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, another director as his proxy. One director may replace several other directors.

20.6 Any director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board of Directors may further be taken without a meeting if all members of the Board of Directors consent thereto in writing.

20.8 The Board of Directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors in office at the relevant period of time are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

20.9 Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that, in any meeting, the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, shall have a casting vote.

20.10 Notwithstanding the foregoing, resolutions signed by all members of the Board of Directors after due deliberation will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, facsimile transmission and similar means. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

21. Minutes of Meetings

21.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

21.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

22. Powers of the Board of Directors

22.1 The Board of Directors shall have full power and authority to determine and carry out the corporate policy and purpose and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

22.2 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company or to any other agents as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies.

23. Engagement of the Company

23.1 The Company shall be bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the individual signature of any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors in compliance with Article 22. Powers of the board of directors hereof.

23.2 The directors may act only at duly convened meetings of the Board of Directors, or by written consent in accordance with Article 21 hereof. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

23.3 Without prejudice to the generality of Article 22. Powers of the board of directors, the Board of Directors or its agents or delegates shall have full power and authority on behalf of the Company and with the power to bind the Company thereby and without prior consultation with any of the shareholders:

23.3.1 to invest the monies of the Company in accordance with the terms of the Offering Memorandum;

23.3.2 to receive on behalf of the Company Share Subscription Amounts made by shareholders and to receive investment income and other monies arising from Investments;

23.3.3 to open, maintain and close bank accounts and custodian accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of monies;

23.3.4 to enter into, make and perform such contracts, agreements and other undertakings and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company;

23.3.5 to commence or defend any litigation relating to the Company or to any of the Company Assets;

23.3.6 to hold the Company Assets and to maintain the Company's records and books of account at the Company's registered office and to allow any shareholder or its representative access thereto at any time during normal business hours for the purpose of inspecting or copying the same provided that such shareholder shall reimburse to the Company any expenses incurred by the Company in connection with such inspection or copying;

23.3.7 to make payments and distributions to the shareholders in accordance with these Articles of Incorporation;

23.3.8 to carry out periodic valuations of the Company Assets and to furnish such valuations to the shareholders;

23.3.9 to grant consent to transfers in accordance with the provisions of Article 16;

23.3.10 to pay from the Company Assets a fee to each member of the Board of Directors;

23.3.11 to engage employees, agents, lawyers, accountants, custodians, brokers, investment and financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company;

23.3.12 to deposit funds of the Company in an interest-bearing bank account pending the making of distributions or redemptions in accordance with Article 15;

23.3.13 generally to communicate with and to report to the shareholders at such times as it shall think fit and to represent the Company in all matters;

23.3.14 to provide assistance so as to enable shareholders to claim any reliefs from taxation and to prepare tax returns in respect of their profits from the Company;

23.3.15 to take any action necessary or advisable to cause the Company to be treated, for United States federal income tax purposes, as a corporation and not as an association taxable as a partnership, including, without limitation, filing any returns, elections or statements by the Company with the applicable United States tax authorities; and

23.3.16 generally to do all other things on behalf of the Company as may in the Board of Directors' opinion be reasonably required in connection with or ancillary to the purposes or objectives of the Company as described herein.

24. Interest and indemnification

24.1 No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such contract or transaction, or is a director, Associate, officer or employee of such other company or firm.

24.2 Any director or officer of the Company who serves as a director, Associate, officer or employee of any other company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

24.3 In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

24.4 The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any position, relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the UBS GROUP or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

24.5 The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of him being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement; indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

25. Auditor

25.1 The operations of the Company and its financial situation shall be supervised by a statutory auditor.

25.2 The first auditors will be appointed as set out in the first general meeting hereof for a period of 6 years and any new auditors shall be elected by a resolution of a general meeting of the holders of a majority of the votes attached to the Shares in issue. The statutory auditor in office may be removed with or without cause at any time by resolution adopted by a general meeting of the holders of a majority of the votes attached to the Shares in issue.

26. Accounting year

26.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year, excepted the first accounting year which shall begin on the date of incorporation.

27. Profit balance

27.1 From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article 6. Share capital hereof or as increased or reduced from time to time.

28. Dissolution and liquidation of the Company

28.1 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

28.2 On liquidation the assets of the Company shall be distributed as follows:

(i) firstly to holders of Redeemable Preference Shares in payment of the redemption price therefor and the outstanding Preference Dividend in each case at the date of liquidation; and

(ii) thereafter to holders of other Shares in accordance with the priorities as set out in Article 14 and on the assumption that the notional distributions set out therein may be made.

28.3 The amounts not claimed by shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse des Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

28.4 Holders of Ordinary Shares representing more than one fifth of the total number of Ordinary Shares in issue may call a general meeting of the holders of the Ordinary Shares for the purposes of considering a resolution to extend the life of the Company. In the event that any such resolution is passed by holders of such numbers of Ordinary Shares in issue as consist 2/3 or more of the aggregate subscriptions made in respect of such shares, then the life of the Company shall be extended in accordance with the terms of such resolution.

29. Amendment of the Articles of Incorporation

29.1 These Articles may be amended in whole or in part by the Company in general meeting in accordance with the applicable quorum and majority rules, with the consenting vote of the holder of the Deferred A Shares without obtaining any particular shareholder's prior consent provided that any such amendment does not (a) materially adversely affect the interests of such shareholder or (b) conflict with the provisions set out in Section 6 of the Offering Memorandum unless in either case such amendment is necessary in order to conform various entities within the UBS WARBURG Co-Investment Plan - 2001 Vintage to the final form of application filed with the US Securities and Exchange Commission, in order to obtain an order from the US Securities and Exchange Commission for certain entities constituting the Plan to be treated as an employee securities company or to address any other regulatory issues or obtain other regulatory relief.

30. General provisions

30.1 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the Luxembourg law of 31 July 1929 (as amended from time to time) governing holding companies.

Schedule 1

Definitions

In these Articles of Incorporation, the following expressions shall bear the following meanings:

(b) «Associate» means, any entity which in relation to the person concerned is:

(iii) if the person concerned is a body corporate, any holding company or a subsidiary or a subsidiary of any such holding company or any partnership which is a subsidiary undertaking of the person concerned or of any such holding company; or

(iv) if the person concerned is an individual or a firm or another unincorporated body, any body corporate or partnership where 50 per cent. or more of the votes exercisable at an extraordinary general meeting or partners meeting, or more than 50 per cent. of the profits of which are directly or indirectly controlled by such person;

(c) «Board of Directors» means the board of directors of the Company as appointed from time to time in accordance with Article 19. Management of the Company;

(d) «Brokerage Account» means the US Dollar denominated brokerage account to be opened and maintained for the life of the company by each shareholder with UBS PAINE WEBBER INC or one of its Associates (except where not permissible by law in which case such account as the Investment Manager may permit) out of which drawdowns will be made in order to make Share Subscription Amounts;

(e) «Cause» means, in the context of a person's employment being terminated, where such termination is due to (i) that person's wilful engagement in any misconduct in the performance of his or her duties that injured UBS Group, (ii) illegal or unethical conduct by the person in connection with the performance of his or her duties as all employee of UBS Group, including but not limited to any act or omission by the person that causes any regulatory body with jurisdiction over UBS Group to demand, request or recommend that the person be suspended or removed from any position in which the person serves with UBS Group or to initiate any enforcement actions against UBS Group, (iii) gross negligence in the performance, or negligent or intentional substantial non-performance, by the person of his or her assigned duties, (iv) the person's performance or omission of any act which if known to the customers, clients, shareholders or regulators of UBS Group, would materially and adversely affect the business of UBS Group, (v) the conviction of the person by a competent court of law of any crime (other than minor traffic violations or offences of a comparable magnitude not involving dishonesty, fraud, or breach of trust) or (vi) the performance or omission of any act by the

person which would give UBS GROUP immediate rights to dismiss the person under the applicable laws of the country in which the person resides or is employed.;

(f) «Closing Date» means the date upon which subscribers for Ordinary Shares in the Company are allocated Ordinary Shares in the Company, being on or about 31 May 2001;

(g) «Company Assets» means all of the assets of the Company (including, for the avoidance of doubt, unsubscribed Share Subscription Amounts);

(h) «Competitive Act» means

(i) all act of joining a Top Tier Competitor;

(ii) an act of joining a Competitor and inducing, soliciting, aiding or encouraging any employee of UBS GROUP to leave his/her employment and to join that Competitor; or

(iii) an act of soliciting directly or indirectly any person who was a customer or client of UBS GROUP in order to render to such person services similar to, competitive with, or intended to replace or serve as an alternative to, the services provided to such person by UBS GROUP.

For the purposes of this definition a person will be deemed to have «joined» a Top Tier Competitor or Competitor if he/she provides services to such Top Tier Competitor or Competitor either directly or indirectly on his or her own behalf or in the service of or on behalf of others, as an officer, employee, consultant, partner, independent contractor, fiduciary, or in any other capacity, whether remunerated or not;

(i) «Competitor» means any person who provides services substantially similar to, or who intends to replace or serve as an alternative to, services rendered by UBS GROUP, including (but not limited to) any Top Tier Competitor;

(j) «Deferred «A» Share» shall mean a Deferred «A» Share in the capital of the Company of no nominal value issued subject to and in accordance with the provisions of applicable law and of these Articles and having the rights provided for under these Articles,

(k) «Deferred «B» Share» shall mean a Deferred «B» Share in the capital of the Company of no nominal value issued subject to and in accordance with the provisions of applicable law and of these Articles and having the rights provided for under these Articles;

(l) «Fair Market Value» means in relation to any Share, its fair market value as calculated by the Board of Directors at the relevant time;

(m) «Harmful Act» means

(iv) an act which results in the employment of a holder of Ordinary Shares with UBS GROUP being terminated for Cause;

(v) an act involving the direct or indirect use, disclosure or dissemination to any other person of Proprietary Information by a Reference Person except where specifically required in the performance of such Reference Person's duties for UBS GROUP; or

(vi) a Competitive Act following the termination by the holder of Ordinary Shares of his/her employment with the UBS GROUP voluntarily,

and in the case of any doubt UBS AG shall have the sole right to determine whether a Harmful Act has occurred;

(n) «Harmful Act Leaver» means a Leaver who commits a Harmful Act;

(o) «Investment Manager» means UBS A.G.;

(p) «Investments» means investments acquired by the Company, including, but not limited to, shares, debentures, warrants or other securities of and commitments and loans (whether secured or unsecured) made to any body corporate, limited partnership or other entity and any undertaking by the Company to make the same;

(q) «Leaver» means a holder of Ordinary Shares who has ceased to be an employee of UBS GROUP and who has committed a Harmful Act;

(r) «Offering Memorandum» means an offering memorandum relating to the issue of Ordinary Shares;

(s) «Ordinary Share» means an ordinary share in the capital of the Company of no nominal value issued subject to and in accordance with the provisions of applicable law and of these Articles and having the rights provided for under these Articles.

(t) «Proprietary Information» means any information that play have intrinsic value to UBS GROUP, any clients or other parties with whom UBS GROUP has or may have a relationship, or that may provide UBS GROUP with a competitive advantage, including, without limitation, any business proposals, trade secrets, formulas, flow charts, computer programs, access codes or other systems information, algorithms, business, product or marketing plans, sales forecasts, financial information, client lists, and/or information related to compensation; provided that such information does not include any information which is available to the general public or is generally available (other than as a result of the Reference Person's action) within the relevant businesses or industries in which UBS GROUP conducts its business. For the avoidance of doubt, Proprietary Information includes know-how and may be in any medium or form, including, without limitation, physical documents, computer files or discs, video-tapes and/or oral communications;

(u) «Redeemable Preference Share» means a redeemable preference share in the Company of no nominal value arising upon redesignation of an Ordinary Share, a Deferred «A» Share or a Deferred «B» Share pursuant to Article 13.1 and redeemable in accordance with Article 15;

(v) «Reference Person» means the person designated pursuant to Article 9.2 in respect of a particular Series;

(w) «Returns» means returns arising on the realization of investments made within the UBS WARBURG CO-INVESTMENT PLAN - 2001 VINTAGE, including capital, income and capital gains, (net of costs and expenses associated with such investments) or in specie distributions of such investments which may lawfully be distributed in aggregate to all holders of shares in the Company if no restriction on such distribution applied in relation to any such shares;

(x) «Sale Event» means a sale of Shares to UBS A.G. or one of its Associates pursuant to Article 13.1;

(y) «Sales Charge» means a sales charge payable on a subscription for an Ordinary Share as described in the relevant Offering Memorandum;

(z) «Series» means a separate series of Ordinary Shares, Deferred «A» Shares or Deferred «B» Shares established in accordance with these Articles;

(aa) «Share» means any Share in issue in the Company;

(bb) «Share Subscription Amount» means, in respect of any shareholder, the amount in US dollars contributed and to be contributed to the capital of the Company by such shareholder at any time;

(cc) «Subscription Default» means a failure to comply with the terms of a valid Subscription Notice;

(dd) «Subscription Notice» means a notice served on a holder of Shares by the Board of Directors pursuant to these Articles;

(ee) «Top Tier Competitor» means (i) any person ranked among the top twenty-five overall providers of investment banking services in any investment banking league table published by any reputable journal or other publication which regularly prepares and publishes rankings of providers of investment banking services, including but not limited to Euromoney, IFR, Corporate Finance, Institutional Investor, and Global Finance; or by any reputable database provider of such rankings (individually and collectively «Investment League Table»), (ii) any person ranked among the top ten providers of investment banking services in each product area, business sector, or other sub category for which rankings are separately published in any Investment League Table, and (iii) the five largest banks (based on total assets) organised under the laws of each country in which UBS Group has a business establishment, in each case determined as of the date of the Reference Person's termination of his or her employment with UBS Group;

(ff) «UBS GROUP» means UBS AG and all or any of its Associates, as the context may require.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present notarial deed appears in English followed by a French translation; on request of the same above appearing persons and in case of any inconsistencies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Thereof this present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this notarial deed.

This present notarial deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, this present original notarial deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le douze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. («la Société»), ayant son siège social à L-1011 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.100, constituée par acte du 17 mai 2001 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par François Felten, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 273 (deux cent soixante-treize) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification des statuts de UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. par une refonte globale pour leur donner la teneur suivante:

2) Divers

Après avoir délibéré, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

Unique résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier Les statuts de UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. par une refonte globale pour leur donner la teneur suivante:

1. Interprétation

1.1 Dans les présents Statuts, les termes et les expressions en majuscules auront la signification stipulée au Schedule 1, sauf en cas de disposition contraire de par le contexte.

1.2 Toute référence faite dans le présent document à tout statut ou instrument statutaire ou réglementation gouvernementale sera considérée comme comprenant toute modification, amendement, extension ou re-promulgation de celui-ci.

1.3 Les références du présent document à des personnes comprendront les corps constitués, les associations non constituées et les partenariats.

1.4 Dans les présents statuts, le masculin comprendra le féminin (et le neutre) et le singulier comprendra le pluriel et réciproquement, selon les autorisations ou exigences du contexte.

1.5 Dans les présents statuts, les titres utilisés le sont à des fins pratiques uniquement et ils ne seront pas considérés comme faisant partie du présent acte.

2. Dénomination

2.1 Il existe parmi les souscripteurs et tous ceux qui par la suite deviendront titulaires des actions émises en vertu du présent document, une société en la forme de société anonyme et qui porte le nom de UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. (ci-après la «Société»).

3. Durée

3.1 La Société est établie pour une période de 12 ans à compter de la date de clôture et elle sera automatiquement dissoute à ce moment sauf si (a) le Conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires choisissent de la prolonger pour trois années supplémentaires afin de permettre la liquidation ordonnée de ses avoirs ou si (b) les avoirs de la société ont été entièrement réalisés avant l'échéance de cette période de douze ans.

4. Objet social

4.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société peut notamment acquérir tous types de titres transférables, par le biais de contribution, de souscription, d'option, d'achat ou autre, ainsi que les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou autre.

4.3 La Société peut également acquérir et gérer tous les brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou complémentaires à ceux-ci.

4.4 La Société peut emprunter et pourvoir toute assistance, prêt, avance ou garantie à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et important.

4.5 La Société n'aura aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement ouvert au public.

4.6 En règle générale, la Société pourra exercer toute activité estimée utile pour l'accomplissement et le développement de son objet, dans les limites établies par la Loi du 31 juillet 1929 concernant les Holdings.

5. Siège social

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales et autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Conseil d'Administration.

5.2 Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, commercial ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social ou de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont éminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera luxembourgeoise.

6. Capital social

6.1 A la date de la constitution de la Société, le capital social déclaré est fixé à \$ 4.000.000.000 (quatre milliards de USD), représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires, de 10.000.000 (dix millions) d'actions «A» différées, de 10.000.000 (dix millions) d'actions «B» différées et de 10.000.000 (dix millions) d'actions privilégiées remboursables sans valeur nominale.

Le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date des présents statuts, à augmenter régulièrement le capital souscrit, dans les limites du capital déclaré. Cette augmentation de capital pourra être souscrite ou émise en réservant ou non le droit de souscription privilégié aux actionnaires existants, selon la décision du Conseil du moment et en fonction des articles suivants. Le Conseil d'administration pourra déléguer à tout Administrateur, responsable ou à toute autre personne dûment autorisée, les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions qui représentent une partie ou l'ensemble de ces augmentations de capital.

Le Conseil d'administration pourra, à sa seule et absolue discrétion, refuser d'accepter toute demande d'actions dans la Société et il pourra accepter toute demande dans son ensemble ou en partie.

6.2 La Société possède un capital social souscrit de \$ 27.300 (vingt-sept mille USD) divisé en 272 actions ordinaires et 1 action «A» différée, sans valeur nominale.

6.3 Le capital social déclaré et souscrit pourra être augmenté sur résolution approuvée à une assemblée générale de la Société.

7. Forme des actions

7.1 Les actions de la Société auront uniquement une valeur nominale.

7.2 Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la Société. Ce registre reprendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune des actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

7.3 La propriété des actions déclarées sera établie par l'inscription figurant dans ledit registre.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action, au cas où une action serait détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette action tant que l'on n'aura pas désigné le seul titulaire valable vis-à-vis de la Société.

7.5 Aucun certificat ne sera émis ou mis à disposition pour son émission par rapport à toute action dans la Société.

8. Actions ordinaires

8.1 Lors de l'octroi, ou avant, de toute action ordinaire en vertu du capital déclaré, le Conseil d'administration décidera de la Série à laquelle cette action ordinaire sera attribuée; cette série sera identifiée et les droits de celle-ci pourront uniquement être modifiés par la suite conformément à l'Article 30.

8.2 Outre cette nomination, les Administrateurs désigneront également comme Personne de Référence l'individu qui est capable de commettre un Acte préjudiciable par rapport à cette série. Cet individu sera alors désigné comme Personne de Référence pour cette série.

8.3 Les actions ordinaires seront redésignées conformément aux exigences de la législation applicable comme actions privilégiées remboursables directement après leur vente.

9. Emission d'actions ordinaires

9.1 Lors de l'octroi, ou avant, de toute action ordinaire en vertu du capital déclaré, les Administrateurs décideront de la Série à laquelle cette Action Ordinaire devra être attribuée, cette série sera identifiée et les droits de celle-ci pourront uniquement être modifiés par la suite conformément à l'Article 30.

9.2 Sauf en cas de stipulation contraire des Administrateurs et des dispositions du présent document, la Société pourra, lorsqu'elle ou un de ses agents agréés reçoit une demande écrite ou par télex, selon la forme que les Administrateurs peuvent régulièrement déterminer, octroyer et émettre des Actions Ordinaires dans cette Série.

9.3 Après la première émission d'une Action Ordinaire d'une Série, les autres Actions Ordinaires de cette Série pourront uniquement être octroyées et émises, si elles le sont en vertu du capital déclaré, pour une personne alors titulaire de telles Actions Ordinaires de cette Série.

9.4 Les Actions Ordinaires peuvent être émises conjointement avec une convention collatérale selon laquelle le titulaire de ces Actions devra acquérir ultérieurement, en une ou plusieurs fois, les autres Actions Ordinaires de cette série.

9.5 Les dispositions suivantes s'appliqueront à l'émission d'Actions Ordinaires conformément aux paragraphes précédents du présent article:

(a) A son émission, chaque Action ordinaire sera intégralement payée et le montant sera avancé par l'actionnaire via son compte de courtage.

(b) Chaque titulaire d'actions ordinaires ouvrira un compte de courtage sur lequel seront toujours déposés des montants en espèces et en avoirs déclarés qui présentent une valeur d'au moins (a) 25% du montant de sa souscription d'actions et (b) 100% de sa souscription d'actions non souscrites. A cet égard, les avoirs déclarés seront évalués à 50% de la valeur du marché (équivalant au montant de l'offre la plus récente) pour ces avoirs.

(c) Les Administrateurs pourront émettre des Actions Ordinaires en indiquant que les personnes pour lesquelles elles sont émises supporteront toutes les charges fiscales y afférant, au Luxembourg ou à l'étranger.

(d) Les Actions ordinaires seront émises à leur valeur du marché telle qu'au(x) moment(s) déterminé(s) par le Conseil d'administration.

(e) Sous réserve de l'octroi de tout consentement gouvernemental nécessaire, le paiement s'effectuera, au nom de la Société, au moment et au lieu ainsi qu'à la personne que les Administrateurs détermineront.

(f) Les Administrateurs pourront également demander à un souscripteur d'actions ordinaires de payer à la Société, au profit de tout agent de vente, les commissions de vente ou les charges organisationnelles qui peuvent être contenues dans le Mémoire de nouvelle émission. Les administrateurs peuvent établir des différences entre souscripteurs quant au montant des commissions de vente ou des charges organisationnelles.

10. Actions «A» différées

10.1 Une action «A» différée sera émise sans valeur nominale pour UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED. Le titulaire de l'action «A» différée initiale aura le droit de notification, de présence et de vote comme un actionnaire de la Société à toute assemblée générale de la Société. Toute résolution avancée à une assemblée générale devra recevoir (sauf dans les domaines réservés ci-après aux titulaires d'actions ordinaires) le vote de consentement du titulaire de l'action A différée initiale.

10.2 Par la suite, les actions «A» différées seront émises en faveur de UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED sans valeur nominale mais pour un montant qui équivalra à la valeur du marché afin d'assumer les obligations de souscription de toute série en défaut comme stipulé à l'Article 14.2.

10.3 Lors de l'octroi, ou avant, de toute action «A» différée en vertu du capital déclaré, les Administrateurs décideront de la Série à laquelle ces Actions «A» différées seront attribuées; cette série sera identifiée et les droits de celle-ci pourront uniquement être modifiés par la suite conformément à l'Article 30.

10.4 Les actions «A» différées émises conformément à l'Article 11-2 seront redésignées conformément à toute exigence légale applicable comme actions privilégiées remboursables en cas de vente.

11. Actions «B» différées

11.1 Une action «B» différée sera émise sans valeur nominale pour UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED, au cas où toute action ordinaire de niveau 1 serait redésignée comme action ordinaire de niveau deux, de niveau trois ou de niveau quatre ou d'une série en défaut conformément à l'article 14.1 ci-après.

11.2 Lors de l'octroi, ou avant, de toute action «B» différée en vertu du capital déclaré, les Administrateurs décideront de la Série à laquelle ces Actions «B» différées seront attribuées; cette série sera identifiée et ses droits pourront uniquement être modifiés par la suite conformément à l'Article 30.

11.3 Les actions «B» différées émises conformément à l'Article 12.1 seront redésignées conformément à toute exigence légale applicable comme actions privilégiées remboursables en cas de vente.

12. Actions privilégiées remboursables

12.1 Les actions ordinaires, les actions «A» différées et les actions «B» différées seront redésignées conformément à toute exigence légale applicable comme actions privilégiées remboursables dans le sens de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (et de ses amendements ponctuels) immédiatement après la vente de l'une d'elles.

12.2 Les titulaires d'actions privilégiées remboursables ont droit à un dividende privilégié cumulatif précis («Dividende de Préférence») au taux d'offre de transfert d'UBS WARBURG (tel que publié sur Reuters, à la page DSXD) et établi conformément aux pratiques du marché ou à un taux du marché similaire convenu par le Conseil d'administration, dans chacun des cas, le taux sera appliqué à la valeur du marché initiale de ces actions.

12.3 Le dividende préférentiel est cumulé au jour le jour et il sera payé, conformément à la loi applicable, tous les semestres, les 30 juin et 31 décembre, par rapport aux clôtures à mi-année à ces dates; il proviendra des bénéfices de la Société disponibles pour la distribution, sous réserve des conditions de l'article 72-2 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 (telle qu'amendée ponctuellement).

12.4 Tout dividende préférentiel non payé sera reporté et payé en priorité par rapport au dividende préférentiel échu à une date ultérieure; il sera augmenté du montant représentant les intérêts sur le montant dû au taux d'offre de transfert d'UBS WARBURG (tel que publié sur Reuters, à la page DSXD) et établi conformément aux pratiques du marché ou à un taux du marché similaire convenu par le Conseil d'administration. Une référence dans les présents statuts à un dividende privilégié non payé est considérée comme comprenant le montant représentant les intérêts sur la somme non payée.

12.5 Tous les 30 juin et 31 décembre, le montant du dividende privilégié, y compris tout dividende privilégié non payé et reporté, deviendra, sans aucune nécessité de résolution du Conseil d'administration de la société réuni en assemblée générale, une dette due par la Société et il sera immédiatement payable par celle-ci pour autant que la Société possède des bénéfices disponibles pour la distribution.

13. Valeur du marché des actions

13.1 Les Administrateurs appliqueront une des désignations suivantes (une «Désignation» chacune) à chaque série d'actions ordinaires émises en vertu du capital nominal, plus exactement: Niveau Un, Niveau Deux, Niveau Trois ou Niveau Quatre et En défaut et ils varieront régulièrement ces désignations conformément aux dispositions suivantes; à l'émission, chaque série sera désignée par le «Niveau Un».

13.2 En cas de défaut de souscription par rapport à une action d'une série d'actions ordinaires, cette série sera désignée par les Administrateurs comme «en défaut». Une fois nommée en défaut, cette série ne pourra plus recevoir d'autre désignation par la suite. Lorsqu'une série devient en défaut, UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED ou un autre associé de UBS A.G. assumera et se chargera de toutes les obligations de paiements des souscriptions présentes et futures par rapport à cette série en défaut, en émettant des actions «A» différées conformément à l'article 11.1.

13.3 En cas d'Acte préjudiciable commis par toute personne de référence avant l'an 2004, la série concernée sera désignée, à moins qu'elle le soit déjà, comme série en défaut:

(g) «Niveau quatre» si l'acte préjudiciable est commis en 2001

(h) à moins qu'elle ne soit déjà désignée comme «Niveau quatre», elle prendra la désignation de «Niveau trois» si l'acte préjudiciable est commis en 2002

(i) à moins qu'elle ne soit déjà désignée comme «Niveau quatre» ou «Niveau trois», elle prendra la désignation de «Niveau deux» si l'acte préjudiciable est commis en 2003.

En l'absence de tout acte préjudiciable, toute série d'actions ordinaires restera désignée comme de «niveau un». Pour autant qu'une série qui est désignée de manière particulière et que la personne de référence concernée appartienne par la suite ou soit postérieurement identifiée comme ayant fait partie d'un niveau supérieur, ces actions seront redésignées à ce niveau supérieur.

13.4 La Valeur du marché par rapport à chaque Série d'Actions Ordinaires, d'actions «A» différées et d'actions «B» différées sera déterminée par la Société en assumant que tous les avoirs de la Société ont dû être réalisés et que les revenus de la Société ont dû être distribués parmi les actionnaires de la manière suivante:

(i) En premier lieu, pour le paiement des séries d'actions ordinaires désignées sous le Niveau un, Niveau deux, Niveau trois ou Niveau quatre et de chaque série d'actions «A» différées pour un montant égal au montant payé lors de la souscription de cette série moins tout montant payé par l'acheteur par rapport à cette même série, pari passu (et dans le cas d'une perte au prorata entre chacune de ces séries par rapport aux montants cumulés respectifs payés à la souscription de cette série) (et dans le calcul de chaque montant proportionnel pour chacune des séries d'actions «A» différées, les montants souscrits pour toute série d'actions ordinaires en défaut seront inclus comme s'ils avaient été souscrits pour la série d'actions «A» différées concernée, pour autant que le titulaire des actions «A» différées reçoive l'intégralité des montants avant les titulaires d'actions ordinaires; les attributions continueront alors en égard aux actions ordinaires mais non plus en égard aux actions «A» différées, conformément au présent Article 14.4(a).

(k) En second lieu, en paiement de toute série en défaut d'un montant égal au montant payé lors de la souscription de cette série moins les montants payés par l'acheteur en égard à cette série (et dans le cas d'une perte au prorata entre chacune de ces séries en défaut par rapport aux montants respectifs payés à la souscription d'actions ordinaires de celles-ci).

(l) En troisième lieu, sous réserve de ce qui suit, en paiement de chaque série d'actions ordinaires (autre qu'une série en défaut), des actions «A» différées ou des actions «B» différées pour un montant qui soit en sorte que, par rapport à chaque série, le montant total qui serait distribué en vertu du présent paragraphe 5(c), s'il devait ainsi être distribué, équivaldrait à la partie du montant total déjà distribué ou rendu disponible pour la distribution en vertu du présent paragraphe (c) (sans tenir compte des montants qui auraient été distribués en vertu de la présente pour une série qui, après la période à laquelle la distribution aurait eu lieu, serait devenue en défaut) et égal à A, où:

$$A = \frac{B \times C}{D}$$

B=le taux de participation de la série concernée d'actions ordinaires, d'actions «A» différées ou d'actions «B» différées;

C=le montant total souscrit par rapport à la série concernée, ce montant étant considéré, dans le cas d'une série d'actions «A» différées comme le montant souscrit par la série d'actions ordinaires dont la redésignation, suite à un acte préjudiciable, a conduit à l'émission de ces actions «B» différées et, dans le cas d'une série d'actions «A» différées, comme la somme du montant souscrit par la série en défaut concernée d'actions ordinaires et du montant souscrit par la série concernée d'actions «A» différées;

D=le montant total souscrit par le biais de toutes les séries d'actions ordinaires (y compris les séries en défaut) et les actions «A» différées;

Le taux de participation de chaque série d'actions ordinaires, d'actions «A» différées et d'actions «B» différées sera déterminé conformément aux indications du tableau suivant:

Taux de participation	Série
1	Chaque série d'actions ordinaires désignées comme de Niveau Un
0,75	Chaque série d'actions ordinaires désignées comme de Niveau Deux
0,5	Chaque série d'actions ordinaires désignées comme de Niveau Trois
0,25	Chaque série d'actions ordinaires désignées comme de Niveau Quatre
0	Chaque série d'actions ordinaires désignées comme en défaut
1	Chaque série d'actions «A» différées
1 - E	Chaque série d'actions «B» différées

Où E=le taux de participation de la série d'actions ordinaires dont la redésignation suite à un acte préjudiciable a conduit à l'émission de cette série d'actions «B» différées,

Sauf en cas de vente ou d'achat de toute série d'actions ordinaires qui aurait par la suite été redésignée comme une série d'actions ordinaires de niveau deux, de niveau trois, de niveau quatre ou comme série en défaut d'actions ordinaires et que, suite à cette vente, cette série d'actions ordinaires aurait reçu au total comme prix d'achat en cas de vente, un montant supérieur à celui qui lui aurait été attribué si cette redésignation avait toujours été appliquée (le «montant de distribution de référence»); ensuite jusqu'au moment où d'autres distributions auront été effectuées en vertu des présentes dispositions de sorte que cette série aurait seulement reçu le montant de distribution de référence, le taux de participation par rapport à cette série sera égal à 0 et le taux de participation par rapport aux actions «B» différées souscrites suite à la redésignation de cette série d'actions ordinaires sera recalculé en vertu de cette hypothèse.

14. Rachat des actions privilégiées remboursables

14.1 Chacun des titulaires d'actions privilégiées remboursables et la Société peuvent, par notification écrite à l'autre partie, demander le rachat de toute action préférentielle remboursable, à tout moment auquel la Société possède des bénéfices égaux ou supérieurs au prix de rachat cumulé (tel que défini ci-dessous) de ces actions privilégiées remboursables et ce sous réserve des conditions de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 (telle qu'amendée ponctuellement).

14.2 En ce qui concerne le rachat d'actions privilégiées remboursables, les Administrateurs définiront le prix de rachat (le «Prix de rachat»), et en avertiront le titulaire des actions privilégiées remboursables; chaque action privilégiée remboursable devra être remboursée à ce prix de rachat dans les 7 jours qui suivront la réception de la demande de remboursement envoyée par son titulaire; le prix sera déterminé en calculant la somme du (i) prix de souscription de l'action préférentielle remboursable concernée et (ii) une somme égale à tout dividende préférentiel reporté et/ou non payé calculé à la date de rachat du capital et échue, que la société ait ou non suffisamment de bénéfices disponibles pour la distribution pour payer le dividende préférentiel reporté et/ou non payé.

14.3 Le rachat prendra effet et la société versera le paiement de son prix au titulaire des actions privilégiées remboursables dans les 7 jours qui suivent la décision stipulée ci-dessus. Dès la prise d'effet du rachat d'une action privilégiée remboursable, les titulaires cesseront de jouir de tout droit vis à vis de ces actions, y compris par rapport à tout droit postérieur de dividende préférentiel et leur nom sera retiré du registre des actionnaires par rapport à ces actions.

15. Transferts

15.1 Les actions ordinaires peuvent être transférées à tout membre du GROUPE UBS sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

15.2 Si un titulaire d'actions ordinaires venait à décéder alors qu'il détient des actions ordinaires, les Administrateurs pourront à leur seule discrétion autoriser ses représentants légaux à continuer de conserver les actions ordinaires concernées et leur demander de remplir les obligations stipulées dans toute convention collatérale mentionnée à la clause 10.4. Sinon, les représentants légaux de ce titulaire d'actions ordinaires devront disposer des intérêts de cet actionnaire au cas où les Administrateurs choisiraient, à leur seule discrétion, de (a) chercher à identifier des personnes qui souhaiteraient acquérir ces intérêts ou d'(b) acheter ces intérêts pour eux-mêmes ou pour un de leurs associés pour un montant égal à leur valeur (telle qu'estimée par les administrateurs) à la date du décès de leur titulaire. Les Administrateurs peuvent autoriser par écrit tout responsable ou employé d'UBS A.G. à transférer les actions ordinaires concernées au nom des représentants légaux du titulaire et un acte de transfert exécuté par cette personne sera tout aussi valable que s'il avait été exécuté par les représentants légaux du titulaire concerné.

15.3 Sauf en cas de stipulation contraire dans les présents statuts, les actionnaires pourront sinon transférer leurs actions à la Société uniquement avec le consentement écrit unanime préalable du Conseil d'administration.

15.4 Les actions «A» différées, les actions «B» différées et les actions privilégiées remboursables pourront uniquement être transférées à un membre du GROUPE UBS A.G.

16. Assemblée générale annuelle des actionnaires

16.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à Luxembourg ville, au siège social de la Société et dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg qui serait fixé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures du matin.

16.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

16.3 Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir lieu à la date et au lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

17. Fonctionnement des assemblées générales des actionnaires

17.1 Le quorum et les délais requis par la loi régiront les avis de convocation et le déroulement des assemblées des actionnaires de la société, sauf en cas de stipulation contraire dans les présents statuts.

17.2 Toute action donne droit à une voix à une assemblée générale des actionnaires, sous réserve de toute restriction imposée dans le présent document. Tout actionnaire pourra, selon le cas, être représenté à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire, par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie. Les fractions d'actions ne donnent pas droit au vote.

17.3 Sauf en cas d'exigence contraire de la loi ou des dispositions ci-inclues, les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront approuvées à la majorité des actionnaires présents et votants.

17.4 Le Conseil d'administration peut, dans les limites imposées par la loi, déterminer toutes les autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour prendre part à une assemblée des actionnaires.

17.5 Toute résolution présentée à une assemblée générale requerra le vote de consentement du titulaire de l'action «A» différée (sauf en ce qui concerne les domaines ici réservés aux titulaires d'actions ordinaires).

18. Avis concernant l'assemblée générale des actionnaires

18.1 Les actionnaires représentant 20% ou plus des actions ordinaires auront le droit de convoquer une assemblée générale des actionnaires.

18.2 Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées à la suite d'un avis envoyé au moins huit jours avant l'assemblée, par courrier recommandé, à chaque actionnaire enregistré qui a le droit d'être présent et votant à ce genre de réunion.

18.3 Cependant, si toutes les actions sont représentées à une assemblée des actionnaires et si tous les actionnaires affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

19. Gestion des la Société

19.1 La Société sera dirigée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société mais qui seront toujours des employés de celle-ci ou seront d'une autre manière connectés à UBS A.G. ou à un de ses associés.

19.2 Les premiers Administrateurs seront désignés comme indiqué à la première assemblée générale, pour une période de six ans, et tout nouvel administrateur pourra être élu sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires, approuvée par les titulaires à la majorité des voix accordées aux actions en circulation; un administrateur pourra toutefois être révoqué avec ou sans motif et/ou il pourra être remplacé à tout moment sur résolution adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des voix accordées aux actions en circulation.

19.3 En cas de vacance à un poste d'administrateur à cause du décès, de la mise à la retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur qui occuperait provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale séparée des actionnaires.

19.4 Le Conseil d'administration peut choisir un président et un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil d'administration peut également choisir un/une secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

20. Réunions et délibérations du Conseil d'administration

20.1 Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs quels qu'ils soient, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

20.2 Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du Conseil d'administration mais, en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'administration pourront désigner à la majorité un autre administrateur, pour présider ces réunions. Pour les assemblées générales des actionnaires, si aucun administrateur ne devait être présent, toute autre personne pourra assumer la présidence.

20.3 Le Conseil d'administration pourra nommer ponctuellement des responsables et d'autres représentants de la Société, y compris un administrateur délégué, un directeur général et tous les sous-directeurs ou autres responsables considérés nécessaires pour le bon fonctionnement et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront cependant être révoquées à tout moment par le Conseil d'administration. Les responsables ne devront pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les responsables nommés auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le Conseil d'administration, sauf en cas de stipulation contraire dans le présent document.

20.4 L'avis écrit de toute réunion du Conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois jours avant l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dans ce dernier cas, la nature et les motifs de cette urgence seront indiqués dans l'avis. Ce devoir de convocation pourra être outrepassé sur consentement écrit, télégraphié, envoyé par télégramme, télex ou télécopie de chacun des administrateurs. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et aux lieux indiqués dans un agenda préalablement adopté sur résolution du Conseil d'administration.

20.5 Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'administration en désignant, par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur pourra remplacer plusieurs autres Administrateurs.

20.6 Tout Administrateur n'étant pas physiquement présent au lieu d'une réunion pourra participer à cette réunion du Conseil d'administration par le biais d'un appel conférence ou de moyens similaires d'équipements de communication

par lesquels toutes les personnes présentes peuvent s'entendre l'une l'autre; la participation à une réunion de cette manière aura autant de valeur que la présence même de la personne à cette réunion.

20.7 Toute mesure requise ou approuvée à une réunion du Conseil d'administration pourra par la suite être prise sans tenir de réunion pour autant que tous les membres du Conseil d'administration y consentent par écrit.

20.8 Le Conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si une majorité des administrateurs en poste à la période concernée est présente ou représentée à une réunion du Conseil.

20.9 Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, à une réunion, le nombre de voix pour et contre une résolution serait identique, le président ou en cas d'absence le président provisoire dirigeant la réunion, aura une voix prépondérante.

20.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'administration après due délibération seront aussi valables et effectives que si elles avaient été passées à une réunion dûment convoquée et célébrée. Ces signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et pourront être mises en évidence dans des lettres, télégraphes, télégrammes, télex, télécopies et autres moyens de transmission similaires. La date de cette résolution correspondra à la date de la dernière signature.

21. Procès-verbaux des réunions

21.1 Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'administration sera signé par le président ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

21.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

22. Pouvoirs du Conseil d'administration

22.1 Le Conseil d'administration aura tout pouvoir et autorité pour déterminer et gérer la politique de l'entreprise et ses objectifs ainsi que pour le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société.

22.2 Le Conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux opérations en vue de l'accomplissement de la stratégie de l'entreprise et de son objet, à des responsables de la société ou à tout autre représentant comme stipulé à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée ponctuellement) concernant les sociétés commerciales.

23. Engagement de la Société

23.1 La Société sera tenue par la signature conjointe de deux de ses Administrateurs, quels qu'ils soient, ou par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil d'administration aurait délégué ce pouvoir de signature conformément à l'article 23 du présent document.

23.2 Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre des réunions du Conseil d'administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'article 21 ci-avant. Les Administrateurs ne pourront pas engager la Société par des actes individuels, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'administration.

23.3 Sans préjudice des dispositions générales de l'article 23, le Conseil d'administration ou ses agents ou ses délégués auront toute autorité ou pouvoir au nom de la Société et ils auront le pouvoir d'engager la Société et ce sans consultation préalable d'aucun des actionnaires:

23.3.1 - pour investir les fonds de la Société conformément aux termes du memorandum d'offre;

23.3.2 - pour recevoir au nom de la Société, les montants des souscriptions d'actions effectuées par les actionnaires et pour recevoir les revenus des investissements et autres sommes provenant de placements;

23.3.3 - pour ouvrir, gérer et fermer les comptes en banque et les comptes de dépôt pour la Société et pour émettre des chèques et autres ordres de paiement d'argent;

23.3.4 - pour signer, rédiger et effectuer de tels contrats, conventions et autres entreprises et pour réaliser toutes les autres actions qui peuvent sembler nécessaires et conseillées ou fortuites pour la gestion des opérations de la société;

23.3.5 - pour introduire ou défendre tout litige lié à la Société ou à un des avoirs de celle-ci;

23.3.6 - pour conserver les avoirs de la Société et les livres de compte et les archives de celle-ci à son siège social et pour autoriser leur accès à tout actionnaire ou à son représentant à tout moment pendant les heures normales de bureau, dans le but de les vérifier ou de les copier pour autant que cet actionnaire rembourse à la Société toutes les dépenses encourues suite à cette inspection ou copie,

23.3.7 - pour effectuer des paiements et distribuer les montants aux actionnaires conformément aux présents statuts;

23.3.8 - pour mener à bien des évaluations périodiques des avoirs de la Société et pour communiquer ces évaluations aux actionnaires;

23.3.9 - pour consentir à des transferts conformément aux dispositions de l'article 16;

23.3.10 - pour verser, à partir des avoirs de la société, des honoraires à chacun des membres du Conseil d'administration;

23.3.11 - pour engager des employés, des agents, des avocats, des comptables, des gardiens, des courtiers, des conseillers financiers et en placements et des consultants en fonction des nécessités ou des conseils prodigués pour les opérations de la Société;

23.3.12 - pour déposer des fonds de la Société sur un compte en banque à intérêts en tenant compte des distributions ou remboursements à effectuer conformément à l'article 15;

23.3.13 - de manière générale pour communiquer avec les actionnaires et les informer chaque fois qu'il le juge nécessaire et pour représenter la Société en toutes circonstances;

23.3.14 - pour prêter assistance de manière à permettre aux actionnaires de réclamer tout dégrèvement fiscal et pour préparer les remboursements fiscaux par rapport aux bénéfices qu'ils ont réalisés grâce à la Société.

23.3.15 - pour prendre toute mesure nécessaire ou conseillée afin que la Société soit traitée, à des fins de taxation fédérale sur les revenus des Etats-Unis, en tant que Société et non en tant qu'association imposable comme un partenariat, y compris et sans s'y limiter, l'introduction de toute demande de remboursement, d'options ou de déclarations de la Société auprès des autorités fiscales américaines compétentes et

23.3.16 de manière générale, pouvoir prendre toutes les mesures au nom de la Société qui, selon l'opinion du Conseil d'administration, pourraient être raisonnablement requises par rapport aux fins ou à l'objet de la Société, ou liées à ceux-ci, tels que décrits dans le présent document.

24. Intérêts et indemnisations

24.1 Aucun contrat et aucune autre transaction que la Société pourrait conclure avec toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou responsables de la Société aurait (auraient) un intérêt quelconque dans ce contrat ou cette transaction ou s'il est administrateur, associé, responsable ou employé de cette autre société ou firme.

24.2 Tout Administrateur ou responsable de la Société qui fait office d'administrateur, d'associé, de responsable ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société passerait un contrat ou avec laquelle elle serait en relations d'affaires de quelque manière que ce soit ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne toute matière liée à ce contrat ou à d'autres.

24.3 Au cas où un Administrateur ou responsable de la Société aurait des intérêts personnels dans tout contrat ou transaction de la Société, il devra les faire connaître au Conseil d'administration et il ne délibérera ni ne votera pas pour ce contrat ou cette transaction. Ce contrat ou cette transaction, et les intérêts personnels y afférant de l'administrateur ou du responsable, devront être signalés à la prochaine assemblée en date des actionnaires.

24.4 Le terme «intérêt personnel», tel qu'utilisé dans la phrase précédente, ne comprendra pas toute position, relation avec ou intérêt dans une affaire, une position ou une transaction impliquant le GROUPE UBS ou toute autre société ou entité que pourrait ponctuellement définir le Conseil d'administration à sa seule discrétion.

24.5 La Société indemniserait tout Administrateur ou responsable et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou procès auxquels il pourrait être pris à partie du fait de sa qualité d'administrateur ou de responsable de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il n'aurait pas droit à recevoir des indemnités. Cette clause ne vaudra pas dans les circonstances où, dans cette action ou procédure, il serait finalement jugé responsable pour faute grave ou mauvaise conduite; en cas d'arrangement extrajudiciaire, les indemnités seront accordées uniquement pour les circonstances couvertes par cet accord et si la Société est avertie par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits dont cette personne pourrait jouir.

25. Réviseur de comptes

25.1 Les opérations de la Société et sa situation financière seront supervisées par un réviseur de comptes statutaire.

25.2 Les premiers réviseurs de comptes seront nommés comme stipulé à la première assemblée générale pour une période de six ans et tous les nouveaux réviseurs seront élus par résolution d'une assemblée générale des actionnaires, à la majorité des voix liées aux actions en circulation. Le réviseur de comptes statutaire en poste pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, sur résolution adoptée lors d'une assemblée générale des actionnaires, à la majorité des voix liées aux actions en circulation.

26. Exercice social

26.1 L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de cette même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société.

27. Répartition des bénéfices

27.1 Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation de la réserve requise par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel qu'indiqué à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou diminué ponctuellement.

28. Dissolution et liquidation de la Société

28.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés à l'assemblée des actionnaires qui rend la dissolution effective; celle-ci déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

28.2 En cas de liquidation, les avoirs de la Société seront répartis de la manière suivante:

(vii) Tout d'abord, aux titulaires d'actions privilégiées remboursables en paiement du prix de rachat pour celles-ci et du dividende de préférence échu dans chaque cas à la date de la liquidation et

(viii) Par la suite aux titulaires d'autres actions conformément aux priorités définies à l'article 14 et à condition que les notions de distribution y définies puissent être respectées.

28.3 Les montants non réclamés par les actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposés, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg jusqu'à ce que la période de limite statutaire soit écoulée.

28.4 Les titulaires d'actions ordinaires représentant plus d'un cinquième du nombre total d'actions ordinaires en circulation pourront convoquer une assemblée générale des actionnaires ordinaires dans le but de délibérer d'une résolution pour prolonger la Société. Au cas où cette résolution serait passée par les titulaires d'actions ordinaires en circulation qui représenteraient 2/3 ou plus des souscriptions cumulées effectuées par rapport à ces actions, la Société pourra être prolongée conformément aux termes de cette résolution.

29. Amendement des statuts

29.1 Les présents statuts peuvent être amendés par la Société, en tout ou en partie, lors d'une assemblée générale, conformément aux règles de quorum et de majorité applicables, avec la voix de consentement du titulaire des actions A différées, sans nécessiter le consentement préalable d'un actionnaire précis pour autant que cet amendement (a) ne soit pas contraire aux intérêts de cet actionnaire ou (b) ne soit pas en conflit avec les dispositions définies à la Section 6 du Memorandum d'offre à moins que, dans un cas comme dans l'autre, cet amendement soit nécessaire pour adapter plusieurs sociétés au UBS WARBURG CO-INVESTMENT Plan - 2001 Vintage à la forme finale de demande introduite auprès de la US Securities and Exchange Commission, afin d'obtenir de cette US Securities and Exchange Commission que certaines sociétés qui font partie du plan soient traitées comme une société de titres employée ou pour résoudre tout autre problème de réglementation ou obtenir toute autre dispense de réglementation.

30. Dispositions générales

30.1 Tous les aspects qui ne sont pas envisagés dans les présents statuts seront régis conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (telle qu'amendée ponctuellement) concernant les sociétés commerciales et à la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 (telle qu'amendée ponctuellement) régissant les sociétés holdings.

Schedule 2

Définitions

Dans les présents statuts, les expressions ci-dessous auront la signification suivante:

- (a) «Associé» signifie toute entité qui, par rapport à la personne concernée est:
 - (ix) si la personne concernée est un corps constitué, toute société holding ou une filiale ou une filiale de cette société holding ou tout partenariat qui est une entreprise subsidiaire de la personne concernée ou de cette société holding ou
 - (x) si la personne concernée est une personne physique ou une firme ou tout autre corps non constitué, tout corps constitué ou partenariat dont 50 pour cent ou plus des voix peuvent être exercées à une assemblée générale extraordinaire ou à une réunion des partenaires ou plus de 50 pour cent des bénéfices de celui-ci sont directement ou indirectement contrôlés par cette personne;
 - (gg) «Conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la Société désigné ponctuellement conformément à l'article 19. Management of the Company;
 - (hh) «Compte de courtage» signifie le compte de courtage libellé en US dollars que chaque actionnaire doit ouvrir et conserver pendant toute la durée de vie de la Société auprès de UBS PAINE WEBBER INC ou un de ses associés (sauf dans les cas où la loi ne le permettrait pas; dans de telles circonstances, il s'agira d'un compte autorisé par le gestionnaire du portefeuille); des retraits correspondant aux montants de la souscription d'actions seront prélevés de ce compte;
 - (ii) «Faute» signifie, dans le contexte de fin d'emploi d'une personne, lorsque cette révocation de contrat est due à
 - (i) toute mauvaise conduite volontaire de cette personne dans la réalisation de ses obligations et qui est préjudiciable au Groupe UBS, (ii) une conduite illégale ou non-éthique de la personne par rapport à la réalisation de ses obligations en tant qu'employée du Groupe UBS, y compris mais sans s'y limiter, tout acte ou omission de la personne provoquant, de la part de tout corps réglementaire ayant juridiction sur le Groupe UBS, la demande, requête ou recommandation de suspendre ou de démissionner cette personne du poste qu'elle occupe au sein du Groupe UBS ou d'entamer des mesures exécutoires contre le Groupe UBS, (iii) une faute grave dans la conduite ou la négligence ou la non-exécution importante et intentionnelle de la personne des tâches qui lui ont été confiées, (iv) l'exécution ou l'omission de la part de la personne de tout acte qui, s'il venait à être connu des clients, des actionnaires ou des organes de réglementation du Groupe UBS, affecterait matériellement et négativement les affaires du Groupe UBS, (v) la condamnation de la personne par un tribunal compétent pour tout crime (autre que des violations mineures du code de la route ou des offenses d'ampleur comparable qui n'impliquent pas la malhonnêteté, la fraude ou l'abus de confiance) ou (vi) la réalisation ou omission de la part de cette personne de tout acte qui donnerait au Groupe UBS le droit immédiat de renvoyer en vertu des lois applicables dans le pays dans lequel elle réside ou est employée.
 - (jj) «Date de clôture» signifie la date à laquelle les actions ordinaires de la société sont attribuées aux souscripteurs. Cette date se situe aux environs du ou le 31 mai 2001;
 - (kk) «Avoirs de la société» signifie tous les avoirs de la Société (y compris, pour éviter tout doute, les montants correspondant aux souscriptions d'actions non souscrites);
 - (ll) «Acte de concurrence» signifie
 - (xi) l'acte de rejoindre un concurrent de premier ordre;
 - (xii) l'acte de rejoindre un concurrent et de pousser, demander, aider ou encourager tout employé du Groupe UBS à quitter son emploi pour rejoindre ce concurrent ou
 - (xiii) l'acte de solliciter directement ou indirectement toute personne qui était cliente du Groupe UBS afin de lui rendre des services similaires ou concurrents ou qui devraient remplacer ou servir d'alternative aux services fournis à cette personne par le Groupe UBS.
- Dans les buts de cette définition, une personne sera considérée comme ayant «rejoint» un concurrent de premier ordre ou un concurrent si elle fournit des services à ce concurrent de premier ordre ou à ce concurrent en son nom ou au service de ou au nom d'autres personnes, comme un responsable, un employé, un consultant, un partenaire, un sous-traitant indépendant, une fiduciaire ou en toute autre qualité, qu'elle soit rémunérée ou non;
- (mm) «Concurrent» signifie toute personne qui fournit des services essentiellement semblables à ceux du Groupe UBS ou qui a l'intention de remplacer ou de servir d'alternative aux services rendus par le Groupe UBS, y compris (mais sans s'y limiter) tout concurrent de premier ordre;
 - (nn) «Action «A» différée» signifiera une action «A» différée du capital social, sans valeur nominale, émise sous réserve de et conformément aux dispositions de la loi applicable et de ces statuts et possédant les droits conférés de par ces derniers,

(oo) «Action «B» différée» signifiera une action «B» différée du capital social, sans valeur nominale, émise sous réserve de et conformément aux dispositions de la loi applicable et de ces statuts et possédant les droits conférés par ces derniers.

(pp) «Valeur du marché» signifie par rapport à toute action, sa valeur du marché telle que calculée par le Conseil d'administration au moment adéquat;

(qq) «Acte préjudiciable» signifie

(xiv) un acte qui a pour résultat la suspension de l'emploi pour faute grave d'un titulaire d'actions ordinaires auprès du GROUPE UBS;

(xv) un acte impliquant l'utilisation directe ou indirecte, la révélation ou la dissémination à toute autre personne d'informations confidentielles par une personne de référence à une autre personne, sauf dans le cas où ces informations seraient précisément requises pour que la personne de référence puisse mener à bien ses obligations vis à vis du GROUPE UBS ou un acte de concurrence suivant la résiliation volontaire par le titulaire d'actions ordinaires de son emploi avec le GROUPE UBS

et; en cas de tout doute, UBS AG aura le seul et unique droit de déterminer si un Acte préjudiciable a été commis,

(rr) «Une personne congédiée pour acte préjudiciable» signifie une personne qui quitte la société et commet un acte préjudiciable;

(ss) «Gestionnaire du portefeuille» signifie UBS AG,

(tt) «Investissements» signifie le portefeuille acquis par la Société, y compris mais sans s'y limiter, les actions, les reconnaissances de dette et obligations, les warrants ou autres titres, les engagements et les prêts (garantis ou non) effectués à tout corps constitué, partenariat limité ou toute autre entité et toute entreprise de la Société visant les mêmes biens;

(uu) «Personne congédiée» signifie un titulaire d'actions ordinaires qui a cessé d'être un employé du GROUPE UBS et qui a commis un acte préjudiciable;

(vv) «Mémoire d'offre» signifie une offre concernant l'émission d'actions ordinaires;

(ww) «Action ordinaire» signifie une action ordinaire du capital social, sans valeur nominale, émise sous réserve de et conformément aux dispositions de la loi applicable et des présents statuts et qui possède les droits stipulés dans ces derniers.

(xx) «Informations confidentielles» signifie toute information qui pourrait avoir une valeur intrinsèque pour le GROUPE UBS, pour tout client ou autres parties avec qui le GROUPE UBS a ou aurait eu des relations, ou qui pourrait offrir au GROUPE UBS un avantage concurrentiel, y compris mais sans s'y limiter, toutes propositions commerciales, secrets commerciaux, formules, graphiques, programmes informatiques, codes d'accès ou informations sur d'autres systèmes, algorithmes, plans commerciaux, de production ou de commercialisation, prévisions de ventes, informations financières, listes de clients et/ou informations concernant des compensations pour autant que ces informations ne comprennent pas des renseignements rendus publics ou généralement disponibles (autrement que par le biais d'un acte de la personne de référence) au sein des affaires ou des industries concernées avec lesquelles le GROUPE UBS a des relations commerciales. Pour éviter tout doute, les informations confidentielles comprendront le savoir-faire et pourront être contenues sous tout support ou sous toute forme, y compris mais sans s'y limiter des documents physiques, des fichiers d'ordinateurs ou des disques, des cassettes vidéos et/ou des communications orales.

(yy) «Action préférentielle remboursable» signifie une action préférentielle remboursable de la Société, sans valeur nominale, provenant de la redésignation d'une action ordinaire, d'une action «A» différée ou d'une action «B» différée conformément à l'article 13.1 et remboursable en vertu de l'article 15;

(zz) «Personne de référence» signifie la personne désignée à l'article 9.2 par rapport à une série particulière,

(aaa) «Rendement» signifie les revenus provenant de la réalisation des investissements effectués au sein du UBS WARBURG CO-INVESTMENT Plan - 2001 Vintage, y compris le capital, les revenus et les gains de capitaux, (après déduction des coûts et dépenses associés à ces placements) ou dans les distributions en espèces de ces investissements qui peuvent légalement être répartis de manière cumulée à tous les titulaires d'actions de la Société pour autant qu'aucune restriction de distribution ne soit appliquée à ces actions.

(bbb) «Vente» signifie la vente d'actions à UBS AG ou à un de ses associés conformément à l'Article 13.1,

(ccc) «Commission de vente» signifie une commission de vente payable à la souscription d'une action ordinaire comme indiqué dans le Mémoire d'offre adéquat;

(ddd) «Série» signifie une série séparée d'actions ordinaires, d'actions «A» différées ou d'actions «B» différées établie conformément aux présents statuts.

(eee) «Action» signifie toute action en circulation dans la société.

(fff) «Montant de souscription d'une action» signifie, par rapport à tout actionnaire, le montant en dollars US libéré et que cet actionnaire devra verser au capital de la Société à tout moment.

(ggg) «Défaut de souscription» signifie le non-respect des termes d'un avis de souscription valable.

(hhh) «Avis de souscription» signifie un avis adressé par le Conseil d'administration à un titulaire d'actions conformément aux présents statuts;

(iii) «Concurrent de premier ordre» signifie (i) toute personne classée parmi les vingt-cinq principaux fournisseurs généraux de services bancaires de placements dans tout tableau de la ligue bancaire de placements publié par tout journal réputé ou par toute autre publication qui prépare régulièrement et publie des classements des fournisseurs de services bancaires de placements, y compris mais sans s'y limiter Euromoney, IFR, Corporate Finance, Institutional Investor et Global Finance ou par tout fournisseur réputé de base de données de ces classements (individuellement et collectivement appelé «Tableau de la ligue des placements»), (ii) toute personne classée parmi les dix premiers fournisseurs de services bancaires de placements dans chaque zone de production, secteur commercial ou autre catégorie secondaire pour lesquels les classements sont publiés séparément dans tout tableau de la ligue de placements et (iii) les cinq plus

grandes banques (en fonction du total de leurs avoirs) constituées sous la législation de chacun des pays dans lesquels le GROUPE UBS possède un établissement commercial, dans chaque cas déterminé à partir de la date de fin d'emploi de la personne de référence par le GROUPE UBS.

jjj) Le «GROUPE UBS» signifie UBS AG et tous ou chacun de ses associés, en fonction des exigences du contexte.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société suite à cet acte sont estimés à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la demande des comparants ci-avant, le présent acte notarié est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants ci-dessus et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour repris en tête du présent acte.

Lecture faite de ce qui précède aux comparants, qui sont tous connus par leurs prénom, leurs nom et leurs lieu de résidence, les comparants signent l'original avec nous notaire.

Signé: F. Felten, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 9CS, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

J. Elvinger.

(59305/211/1246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2001.

ORBILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21-23, avenue des Bains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59248/218/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2001.

ARNUAMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.603.

Acte constitutif publié aux pages 32023-32027 du Mémorial C n° 668 du 28 novembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59336/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-fourth day of August.

Before Us, Maître Robert Schuman, notary, residing in Differdange (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

- 1.- Mr Karl David Axmark, business man, residing in Kungsgatan 65B, SE-753 21 Uppsala (Sweden).
- 2.- Mr Kai Sigurd Ademar Arnö, business man, residing in Martagränd 6B, 02700 Grankulla (Finland).
- 3.- Mr Leif Erik Birger Granström, business man, residing in Trunstaberg 1, SE-741 90 Knivsta (Sweden).

All three (3) appearing persons are here represented by Mr Brendan D. Klapp, employee, residing in Bettembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of three (3) powers of substitution given to him on August 3, 2001 respectively on August 19, 2001.

Beforesaid powers, after being initialled *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her hereabove stated capacities, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a société à responsabilité limitée which the prenamed parties declare to form between themselves, as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a société à responsabilité limitée, which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign Companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale,

exchange or otherwise of stocks, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds. It may grant assistance, loan, advance or guarantee to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures.

The corporation may also carry out all commercial, industrial, financial, movable and immovable operation which are in direct or indirect relation with its object.

The corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of OPEN OCEAN, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate Capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR), each.

The one thousand (1,000) shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Karl David Axmark, prenamed, nine hundred fifteen shares	915
2.- Mr Kai Sigurd Ademar Arnö, prenamed, sixty shares	60
3.- Mr Leif Erik Birger Granström, prenamed, twenty five shares	25
Total: one thousand shares	1.000

All the shares have been totally paid up so that the amount of twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to nonassociates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favor of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin first of January and terminate 31st December of each year.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on December 31, 2001.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at sixty thousand Luxembourg francs.

Pro fisco

For the purposes of registration, it is stated that the subscribed capital in the amount of twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) is equivalent to one million eight thousand four hundred and ninety-eight Luxembourg francs (1,008,498.- LUF).

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1.- The registered office is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 2.- The meeting appoints as managers:
 - a) Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing at 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
 - b) Mr Bart Zech, juriste, residing in F-67570 Rodemack, 3, chemin de la Glèbe.

The corporation will be validly bound towards third parties by the single signature of any manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Karl David Axmark, homme d'affaires, demeurant à Kungsgatan 65B, SE-753 21 Uppsala (Suède).
- 2.- Monsieur Kai Sigurd Ademar Arnö, homme d'affaires, demeurant à Martagränd 6B, 02700 Grankulla (Finlande).
- 3.- Monsieur Leif Erik Birger Granström, homme d'affaires, demeurant à Trunstaberg 1, SE-741 90 Knivsta (Suède).

Les trois (3) comparants ci-avant nommés sont tous ici représentés par Monsieur Brendan D. Klapp, employé, demeurant à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de trois (3) pouvoirs de substitution lui donnés, le 3 août 2001, respectivement le 19 août 2001.

Lesquels pouvoirs de substitution, après avoir été signés ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prénommées déclarent constituer entre elles:

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations de quelque façon que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement des actions, obligations ou autres valeurs mobilières et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avances et garanties.

La société aura également pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de OPEN OCEAN, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Karl David Axmark, prénommé, neuf cent quinze parts sociales	915
2.- Monsieur Kai Sigurd Ademar Arnö, prénommé, soixante parts sociales	60
3.- Monsieur Leif Erik Birger Granström, prénommé, vingt-cinq parts sociales.	25
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence ce-jour'd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Pro-fisco

Pour les besoins de l'Enregistrement, il est constaté que le montant du capital social souscrit à hauteur de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) est l'équivalent d'un million huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit francs luxembourgeois (1.008.498,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

a) Mr Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant à 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

b) Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570 Rodemack, Chemin de la Glèbe.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2001, vol. 861, fol. 68, case 2. – Reçu 10.085 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(59325/239/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CLAVITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 56.852.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 40 du 30 janvier 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CLAVITA S.A., tenue au siège social en date du 14 septembre 2001, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

1° Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2° Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs Monsieur André Gillioz, Monsieur Jean Beissel et Monsieur Jürgen Fischer ainsi qu'au commissaire aux comptes (UNIVERSALIA FIDUCIAIRE S.A.) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2000.

3° Sont nommés nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans (comptes annuels clôturant au 31 décembre 2006):

- Monsieur André Gillioz

- Monsieur Jean Beissel

- Monsieur Jürgen Fischer.

Est nomméE comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans (comptes annuels clôturant au 31 décembre 2006):

- UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

4° La perte de l'exercice, soit EUR 90.839,65 est reportée à nouveau.

5° Suivant l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 et après la perte de plus des trois quarts du capital social, l'assemblée a décidé à l'unanimité de continuer l'exploitation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLAVITA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59353/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CLAVITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 56.852.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(59354/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

ALBATROS PERFORMANCE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.043.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2001.

(59333/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

ALBATROS PERFORMANCE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.043.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2001

En date du 2 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2000
- de réélire Monsieur Bruno Gausson, Maître Pierre Delandmeter et Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002
- d'élire Monsieur Hans-Willem Van Tuyll Van Serooskerken en qualité d'Administrateur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002
- de réélire ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59334/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

RETOUR AU NATUREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille un, le trois septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François Perez, commerçant, demeurant à F-80200 Péronne, 25, avenue de la Gare.
- 2.- Madame Christianne Hauterat, sans état, demeurant à F-80200 Péronne, 25, avenue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RETOUR AU NATUREL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la distribution de produits naturels, d'herboristeries, de cosmétiques, et de produits diététiques non réglementés, ainsi que l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille actions (1.000) de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur François Perez, prédit, neuf cent cinquante actions.	950 actions
2.- Madame Christienne Hauterat, prédite, cinquante actions	50 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le solde du capital social sera libéré à la première demande du conseil d'administration.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés Administrateurs pour six ans:
 - a) Monsieur François Perez, prédit;
 - b) Madame Christienne Hauterat, prédite;
 - c) et Madame Jacqueline Sirour, employée privée, demeurant à F-02200 Soissons.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2007.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs tous présents se sont réunis en conseil d'administration et ils ont nommé comme administrateur-délégué, Monsieur François Perez, prédit.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Perez, C. Hauterat, J. Sirour, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2001, vol. 872, fol. 7, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2001.

N. Muller.

(59327/224/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

ASSOCIATION LUXEMBOURG-CHYPRE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6946 Niederanven, 2, Op de Woleken.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Nom de l'Association, Adresse, But et durée

Art. 1^{er}. L'ASSOCIATION LUXEMBOURG-CHYPRE est constituée le 16 juillet 2001.

Art. 2. Le siège social est établi à la Commune de Niederanven.

Art. 3. L'ASSOCIATION LUXEMBOURG-CHYPRE a pour but l'amitié entre les peuples, de développer et de favoriser les relations amicales entre les peuples de Luxembourg et Chypre, et de soutenir le développement des relations culturelles, de favoriser les échanges entre Chypriotes et Luxembourgeois, pour une meilleure compréhension mutuelle.

Pour la réalisation de ses buts, elle organise des conférences, des expositions, des rencontres et toutes autres activités culturelles.

Art. 4. Durée. La durée de l'Association est illimitée.

Chapitre II. Affiliation

Art. 5. L'association se compose de membres effectifs et de membres d'honneur et leur nombre n'est pas limité. Les membres effectifs sont tous des personnes physiques qui déclarent leur adhésion et s'engagent à agir en faveur des statuts de l'Association. Peuvent être membres d'honneur toutes les personnes physiques et morales, en considération de leur personnalité, leur position dans la vie publique et leurs mérites dans l'intérêt de l'Association. L'adhésion comme membre d'honneur s'acquiert par simple décision du comité.

Art. 6. Chaque membre effectif a le droit de vote aux assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires.

Art. 7. Chaque membre peut se retirer de l'Association sur simple déclaration écrite adressée au président de l'Association.

Art. 8. Le comité de l'Association pourra prononcer l'exclusion d'un membre ayant contrevenu aux statuts de l'Association et après avoir entendu ses moyens de défense.

Chapitre III. Administration

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finit le 31 décembre suivant.

Art. 10. L'Association est gérée par un comité au moins de 3 membres et de 7 au plus, nommés par l'assemblée générale à la majorité relative des voix parmi les membres présents. Il comprend:

- a) un président
- b) un secrétaire
- c) un trésorier
- d) éventuellement des postes à pourvoir selon les besoins, notamment de vice-président et de secrétaire adjoint.

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale, à la majorité des voix, pour une durée de 2 ans. Les personnes démissionnaires sont rééligibles à la fin de leur mandat.

Art. 11. Toutes les fonctions au sein du comité de l'Association sont honorifiques.

Art. 12. Le comité se réunira au moins une fois par semestre.

Tout membre du comité absent à 2 réunions consécutives, sans excuse valable, sera réputé démissionnaire.

Art. 13. Toutes les décisions du comité sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, celle du président sera décisive.

Art. 14. Le secrétaire tiendra un registre où toutes les décisions du comité seront consignées dans un procès-verbal soumis à l'approbation du comité et sera responsable de la correspondance de l'Association.

Art. 15. Le trésorier est chargé de la gestion des fonds de l'Association. Il devra rendre compte de la comptabilité lors de chaque réunion du comité de l'Association. Aucune dépense spéciale ne pourra être faite sans l'accord du comité. Chaque année, à la date du 31 décembre, le compte de l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Le compte et les pièces à l'appui sont contrôlées par les réviseurs de caisse.

Art. 16. Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent, sur convocation de son président. Le comité admet à ses réunions d'autres personnes avec voix consultative.

Art. 17. L'Association est engagée valablement envers les tiers par les signatures conjointes (au minimum 2) du président et/ou du secrétaire et/ou du trésorier.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 18. Le comité convoque, au courant du 1^{er} trimestre de chaque année, l'assemblée générale de l'Association.

Art. 19. Aucun membre ne pourra prendre part au vote sans avoir versé sa cotisation annuelle, dont le montant maximum ne peut être supérieur à 50 euros.

Art. 20. L'assemblée générale est présidée de plein droit par le président de l'Association. En cas d'empêchement, il est remplacé par le secrétaire.

Art. 21. L'assemblée générale est compétente pour :

- a) élire et révoquer les membres du comité pour les cas prévus par les statuts,
- b) approuver le bilan financier et fixer le montant de la cotisation annuelle,
- c) donner décharge aux membres du comité,
- d) désigner les réviseurs de caisse,
- e) modifier les statuts de l'Association,
- f) prononcer la dissolution de l'Association.

Pour ces cas, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si les 2/3 de ses membres sont présents. Si tel n'est pas le cas, une seconde assemblée générale extraordinaire devra avoir lieu. Celle-ci a le pouvoir de décision à la majorité simple des membres présents.

Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres au moins 8 jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 22. Le comité devra convoquer une assemblée générale extraordinaire s'il le juge nécessaire ou lorsque 1/3 des membres en font la demande.

Chapitre V. Ressources financières

Art. 23. Les ressources financières de l'Association se composent principalement des cotisations versées par les membres. L'Association aura la possibilité de compléter ses ressources par des dons, des subsides, des recettes diverses, etc.

Chapitre VI. Dissolution

Art. 24. La dissolution de la présente est acquise de plein droit lorsqu'elle comptera un nombre de membres inférieur au minimum exigé par la loi.

Art. 25. En cas de liquidation et de dissolution de la présente Association, l'avoir social net sera versé au bureau de bienfaisance de la commune de la ville de Niederanven.

Chapitre VII. Règlement interne

Art. 26. Les divers points non prévus aux statuts peuvent être fixés par règlement interne.

Chapitre VIII. Divers

Art. 27. Loi du 21 avril 1928. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Président: Kostas Spyridakis

Vice-président: Eliane Jaeger

Secrétaire: Niki Zachariadis

Trésorier: Andreas Avraam

Fait à Niederanven, le 16 juillet 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59330/000/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

A.S. ADVENTURE S.A., Société Anonyme, (anc. IMMOBILIERE DE RHODE S.A.).

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 36.735.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(59337/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

AVERNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.928.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

AVERNA INTERNATIONAL S.A.

Signature

(59338/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CAMELIA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 47.563.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 30 août 2001

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59344/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

BIJOUTERIE KASS-JENTGEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.278.

En date du 4 septembre 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 700.000,- est converti en EUR 17.352,5467
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 147,4533 pour le porter de EUR 17.352,5467 à EUR 17.500,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 5.948,- sans émission de parts sociales nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cent euros (EUR 17.500,-), divisé en sept cent (700) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 700 parts sociales existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 700 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour avis sincère et conforme
Pour BIJOUTERIE KASS-JENTGEN & FILS, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59343/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CARENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.798.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

S. Perrier
Administrateur-Délégué

(59347/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

COMFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001.

A. Kayser
Président du Conseil d'Administration

(59355/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CRESTWOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.337.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CRESTWOOD INVESTMENTS S.A.
Signature

(59361/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CASTILLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 74.991.

Par la décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 5 juin 2001:
- la délibération sur les comptes annuels au 31 janvier 2001 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59348/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CTG LUXEMBOURG S.A., COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 56.109.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 et que le capital social a été augmenté.

L'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59358/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

DEROMA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.811.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

DEROMA FINANCIERE S.A.

Signature

(59365/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 39.248.

Suivant décisions prises, les actionnaires adoptent à l'unanimité la résolution suivante:

- le siège se situant actuellement 90, rue des Remparts, L-4081 Esch-sur-Alzette est transféré avec effet immédiat 33, rue Victor Hugo à L-4140 Esch-sur-Alzette.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux / Réviseurs d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59401/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CORVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.993.

Constituée par acte passé par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 569 du 17 octobre 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CORVIN S.A., tenue au siège social en date du 14 septembre 2001, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

1° Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2° Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs Monsieur André Gillioz, Monsieur Jean Beissel et Monsieur Jürgen Fischer ainsi qu'au commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2000.

3° Sont nommés nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur André Gillioz
- Monsieur Jean Beissel
- Monsieur Jürgen Fischer.

Est nommée comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES.

4° Le bénéfice de l'exercice, soit EUR 1.451.536,08 est affecté comme suit:

- Réserve légale 30.157,86 EUR
- Report à nouveau 1.431.378,22 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORVIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59359/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

CORVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.993.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(59360/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

D & B CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 13, rue Astrid.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille et un, le cinq août.

S'est réuni le conseil d'administration de la société D & B CONSTRUCTIONS S.A., société établie et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 13, rue Astrid actuellement en cours d'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Sont présents:

- la société CORNWELL S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, représentée pour les besoins du présent conseil d'administration par ses administrateurs M. Lex Thielen et M. Vincent Fritsch, tous deux avocats à la Cour demeurant à Luxembourg,

- M. Fausto Simoes Da Silva, maçon, demeurant à L-2441 Luxembourg, 343, rue de Rollingergrund.

- Mme Doris Lamparski, demeurant à L-5231 Sandweiler, 101, rue d'Iltzig,

Monsieur le Président expose et le conseil constate:

- Que le présent conseil d'administration, ayant été valablement convoqué, réunit la majorité des membres du conseil et est par conséquent régulièrement constitué pour délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration aborde l'ordre du jour comportant un point unique:

- Décision de confier à M. Frank Lamparski, demeurant à L-8230 Mamer, 43, rue Gaaschtbiereg, un pouvoir général d'engager la société et de contracter en son nom tous engagements, y compris de nature financière et en particulier de consentir ou d'obtenir des crédits au nom de la société.

Le conseil d'administration prend à l'unanimité des membres présents la résolution suivante:

Résolution

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de donner mandat individuel à M. Frank Lamparski, demeurant à L-8230 Mamer, 43, rue Gaaschtbiereg de, individuellement:

passer au nom de la société tous contrats, et contrats notamment de travail, comme tous engagements, cessions ou acquisitions, tant mobilières qu'immobilières, pour la durée, dans les formes, aux personnes, pour les prix et sous les charges et conditions que le mandataire jugera convenables;

représenter la société auprès de toute personnes physiques ou morales, et notamment auprès de toutes administrations publiques, notamment auprès des services de voirie ou de l'autorité communale, sans que la présente liste ne soit limitative, ainsi qu'auprès de tous ministères, et notamment du Ministère des Travaux Publics, sans que la présente liste ne soit limitative;

consentir et obtenir au nom de la société tous engagements financiers et en particulier des crédits, hypothécaires ou non, ainsi que de consentir tout nantissement ou hypothèques pour le compte de la société;

opérer le retrait de toutes sommes sur les comptes bancaires de la société pour le compte de la société, procéder à des virements au crédit ou au débit des comptes de la société pour le compte de celle-ci, signer ou endosser tous chèques, lettres de change ou billet à ordre au nom de la société;

de toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittances et décharges, consentir toutes mentions et subrogations avec ou sans garantie, se désister, avec ou sans paiement, de tous droits, actions, privilèges et hypothèques et actions résolutoires;

donner également, avec ou sans constatation de paiement, mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et empêchement quelconques;

consentir à toutes antériorités, toutes restrictions et limitations de privilèges et d'hypothèque,

accepter tous changements d'hypothèque, faire et accepter toutes offres,

opérer le retrait de toutes sommes consignées;

remettre ou se faire remettre tous titres et pièces; en donner ou retirer décharge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 5 août 2001.

L. Thielen / V. Fritsch / F. Simoes Da Silva / D. Lamparski

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59364/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

DASCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 41.131.

En date du 4 septembre 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.

2. Le capital actuel de LUF 7.000.000,- est converti en EUR 173.525,4673.

3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 1.474,5327 pour le porter de EUR 173.525,4673 à EUR 175.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 59.483,- sans émission de parts sociales nouvelles.

4. Une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale est adoptée.

5. Le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-), divisé en sept mille (7.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

6. Les 7.000 parts sociales existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 7.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour DASCO, S.à r.l

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59362/537/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

DEVELOPPEMENT FINANCEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: 13.000 EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.029.

Acte Constitutif publié à la page 37787 du Mémorial C n° 788 du 22 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(59366/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

DIE EUROPÄISCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 33.219.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature.

(59367/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.029.

Acte Constitutif publié à la page 16050 du Mémorial C n° 335 du 9 mai 2000.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(59368/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.310.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

DYAMATOSA S.A.

Signatures

(59370/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

HANDLOWY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 57.746.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 13 septembre 2001 que:

1. L'assemblée générale des actionnaires a pris acte de la démission de Mme Agnieszka Koziol de son mandat d'administrateur avec effet au 16 août 2001 et lui a donné décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat durant la présente année sociale et jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à 6 et a nommé Monsieur Pawel Gorczyca, employé de banque, demeurant à Ul. Chalubinskiego 8, Varsovie, Pologne et Monsieur Tomasz Czalbowski, employé de banque, demeurant à Ul. Chalubinskiego 8, Varsovie, Pologne, administrateurs de la société. Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59420/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

ELITE (LOCATIONS INTERNATIONALES) LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.100.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale de actionnaires du 27 avril 2001

1. L'Assemblée générale décide de confier le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2001 à la société KPMG AUDIT LUXEMBOURG.

2. L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Paul Meyers de son mandat d'administrateur avec effet au 4 octobre 2000.

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Jean Darche, conseiller du comité de direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., demeurant à Kahler, faite par le Conseil d'administration en date du 4 octobre 2000, au poste d'administrateur laissé vacant par Monsieur Paul Meyers, mandat qui se termine après la présente Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Jean Darche, administrateur sortant et rééligible, est reconduit dans sa fonction pour un terme de six ans. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

3. L'Assemblée générale prend note de la nomination de Monsieur Camille Fohl, membre du comité de direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., demeurant à Garnich, faite par le Conseil d'administration en date du 4 octobre 2000, comme nouveau Président de cet organe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

ELITE (LOCATIONS INTERNATIONALES) LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Fohl

Président du Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 86bis, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59371/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EMO-PIQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.935.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59374/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EMO-ETTELBRÜCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.932.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59375/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EMO-BONNEVOIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.930.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59376/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EMO-DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.931.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59377/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EMO-LIMPERTSBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.934.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59378/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EMO-MATCH CONCORDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.945.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59379/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EMO-GARERMAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.933.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59380/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GLADYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 60.054.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(59410/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

ETOILE FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 12.402.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2001

Affectation du résultat: le bénéfice de EUR 1.219,21 est porté en diminution de la perte reportée.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature.

(59382/279/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROBC CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.134.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 août 2001 à 10.00 heures que BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, a été nommé commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi sur les Sociétés Commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 août 2001 à 15.00 heures que le rapport du commissaire à la liquidation a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture des comptes a été prononcée, et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans au siège social de la société a été ordonné.

Pour EUROBC CONSEIL S.A.

Société Anonyme

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 86bis, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59383/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EURO.I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.392.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour EURO.I S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(59385/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROPEAN FINANCIAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 58.862.

Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2001

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure à la moitié du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 septembre 2001.

Signature.

(59398/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROINFORM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 33.220.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature.

(59386/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.365.

1. Composition du Conseil de Gérance:

- Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Peter Cluff, administrateur de société, demeurant au 124, Sloane Street, Londres, Grande-Bretagne,
- Monsieur Douglas Maccabe, administrateur de société, demeurant au 22, Greenville Street, St Hélier, Jersey.

2. Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN, société civile, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Affectation des résultats

La perte de l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 au montant de EUR 199.246,- est reportée à nouveau.
Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59388/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(59389/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROPEAN ELECTRONICS AND ENGINEERING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 20.616.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59397/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 31.921.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Administrateur

(59399/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

EUROPEAN MOTO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.745.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour EUROPEAN MOTO HOLDING, S.à r.l.

Signature

(59400/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

FARTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.230.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59402/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

FB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.424.

Statuts coordonnés suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2001

Suivant modification des statuts par acte sous seing privé du 12 septembre 2001 pour dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

(59403/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Fet+ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 49.681.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature

L'Administrateur-Délégué

(59404/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

ISSAN PALMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 60.492.

Le bilan abrégé du 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59437/806/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

ISSAN PALMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 60.492.

Le bilan abrégé du 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59438/806/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

FINCER LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 53.482.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 28 août 2001 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 et d'affecter le résultat comme suit:

Résultats reportés au 31 décembre 2000	406.663,07 CHF
Bénéfice de l'exercice 2000	103.672,88 CHF
Affectation 5% à la réserve légale	5.183,64 CHF
Report à nouveau sur les exercices suivants	505.152,31 CHF

- L'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

- Monsieur Aleidus Bosman
- Monsieur Guy Harles
- Monsieur François Kremer

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz

pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Aleidus Bosman
- Monsieur Guy Harles
- Monsieur François Kremer

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Pour FINCER LUSSEMBURGO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59405/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

FINCER LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 53.482.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59406/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GENERAL PARCEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, am Bruch.

R. C. Luxembourg B 39.368.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Hartmut Emmelmann, Monsieur Hans Wilhelm Löhr et Monsieur Mathias Löhr pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2002.

Monsieur Peter Guido Klein a démissionné de ses fonctions d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué.

Elle appelle Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour une même période.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(59407/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GHOST P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 79.187.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(59408/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GHOST P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 79.187.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 17 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°461 du 20 juin 2001.

Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société GHOST P.C. S.A., tenue au siège social en date du 12 juin 2001, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de l'année 2000:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs Monsieur Mario Fiume, COSTALIN LTD et BOLDER TRADE LTD, ainsi qu'au commissaire aux comptes (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2000.

3. La perte de l'exercice 2000 de EUR 8.932,67 est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GHOST P.C. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59409/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour GONELLA S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(59414/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

L'Assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2000 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Judith Petitjean en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 3 septembre 2001.

Pour GONELLA S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59415/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GLOBAL ALLIANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 71.556.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59411/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GLOBAL ALLIANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 71.556.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59412/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GLOBAL ALLIANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 71.556.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 septembre 2001:

- Les comptes annuels au 30 avril 2000 et au 30 avril 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 avril 2000 et 30 avril 2001.

- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 30 avril 2001 dépassent 75% du capital souscrit de la société.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire en l'an 2002, à savoir:

Administrateurs:

- M. John B. Mills, consultant, 9, rue Désiré Zahlen, L-5942 Itzig
- M. Malcolm K. Becker, directeur général et comptable, 9, Cité Beaulieu, L-6195 Imbringen
- SOLON DIRECTOR LIMITED, of TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Commissaire

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59413/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

HOLDING DE L'EST, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 3.324.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 86bis, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour HOLDING DE L'EST

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(59424/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GRANORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.217.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société
tenue au siège social le 10 septembre 2001 à 10.00 heures*

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social de la société, actuellement exprimé en francs belges, en euros, au taux de 1,- EUR=40.3399 BEF, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de telle sorte que le capital social de la société est de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre Euros et trois cents (37.184,03) divisé en mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quinze Euros quatre-vingt-dix-sept cents (315,97) par réduction du compte de report, de telle sorte que le capital social de la société est désormais fixé à trente-sept mille cinq cents Euros (37.500,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq (25,-) Euros chacune.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents (37.500,-) Euros, divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune, entièrement libérées en espèces.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59416/312/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

GRANORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.217.

Statuts coordonnés au 10 septembre 2001 tels qu'ils résultent des actes suivants reçus par:

Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg;

le 30 septembre 1991 (Constitution) publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 120 du 2 avril 1992;

le 10 septembre 2001, Assemblée générale extraordinaire sous seing privé (transformation du capital en Euros avec ajustement), non encore publié;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

(59417/312/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

LUXINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.542.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59460/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

HAKAPI CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 75.033.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2001 que:

Sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Madame Daniela Panigada, directeur financier, établie au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Ken Jones Burgess Hodgson, comptable, demeurant à Camburgh House, Old Dover Road Canterbury, Kent. UK.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 29 juin 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quatorze mille huit cent soixante quatorze Euro (14.874,-) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59418/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

HISTO CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.219.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the fourth of September
Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

Appeared:

Mrs Rosita Schommer, bank employee, residing at Strassen «the proxy », acting as a proxy of Mrs. Kerstin Monika Englund Sundwall, independent, residing at E-07014 Palma de Mallorca, La Cabaneta, Trabesia Ca'n Reüll, Cno. Ca'n Domingo, (Spain), «the principal»,

by virtue of a proxy under private seal given in Palma de Mallorca on the 23rd of August 2001, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I. That the company HISTO CONSTRUCTION S.A., (R.C. Luxembourg B N° 48.219), with registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, was incorporated by deed of Maître Alex Weber, notary residing at Bascharage, on July 18, 1994, published in the Mémorial C number 450 of November 11, 1994,

and whose articles of incorporation have been modified by deed of the prenamed notary Alex Weber on December 31, 1997, published in the Mémorial C number 259 of April 21, 1998.

II. That the capital of the company HISTO CONSTRUCTION S.A. presently amounts to twenty-three million Luxembourg francs (23,000,000.- LUF), represented by twenty-three thousand (23,000) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

III. That the principal acquired all shares of the predesignated company HISTO CONSTRUCTION S.A. and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

IV. That the principal takes over all assets and liabilities of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice to the principal personally assuming all its liabilities.

V. That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VI. That the principal fully discharges the board of directors and statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at twenty-seven thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille un, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Madame Rosita Schommer, employée de banque, demeurant à Strassen, «le mandataire», agissant en sa qualité de mandataire de Madame Kerstin Monika Englund Sundwall, indépendant, demeurant à E-07014 Palma de Mallorca, La Cabaneta, Trabesia Ca'n Reüll, Cno. Ca'n Domingo, (Espagne), «la mandante», en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Palma de Mallorca, le 23 août 2001, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I. Que la société anonyme HISTO CONSTRUCTION S.A., (R.C. Luxembourg B N° 48.219), ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 18 juillet 1994, publié au Mémorial C N° 450 du 11 novembre 1994,

et dont les statuts ont été modifiés par acte dudit notaire Alex Weber, en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 259 du 21 avril 1998.

II. Que le capital social de la société anonyme HISTO CONSTRUCTION S.A., prédésignée, s'élève actuellement à vingt-trois millions de francs luxembourgeois (23.000.000,- LUF), représenté par vingt-trois mille (23.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

III. Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société HISTO CONSTRUCTION S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV. Que sa mandante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de surveillance de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de vingt-sept mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Schommer, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2001, vol. 515, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2001.

J. Seckler.

(59427/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

HALSTEAD MANAGEMENT BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.772.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(59419/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

MYPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.512.

L'an deux mille un, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MYPA S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B N° 63.512, constituée sous la dénomination de MUTINVEST S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 1998, publié au Mémorial C numéro 408 du 5 juin 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 21 juillet 2000, publié au Mémorial C N° 9 du 6 janvier 2001, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en MYPA S.A.,

- en date du 5 février 2001, non encore publié au Mémorial C,

ayant un capital fixé à quatre-vingt-treize mille euros (93.000,- EUR) divisé en neuf cent trente (930) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Horst Schneider, directeur commercial, demeurant à F-57130 Jussy, 9, rue du Bois de la Dame, (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Werner Hubner, commerçant, demeurant à D-55450 Langenloncheim, Sramerstrasse 1A 3, (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Elke Schneider, directeur commercial, demeurant à F-57130 Jussy, 9, rue du Bois de la Dame, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

2. Modification afférente de l'article premier des statuts.

3. Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch, à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Roeser.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Myriam Ganzeboom-Schoepen et de Monsieur Eddy Nenni comme administrateurs de la société et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Werner Hubner, commerçant, demeurant à D-55450 Langenloncheim, Sramerstrasse 1A 3, (Allemagne),
 - Madame Elke Schneider, directeur commercial, demeurant à F-57130 Jussy, 9, rue du Bois de la Dame, (France),
 comme nouveaux administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs démissionnaires.
 Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-trois mille francs luxembourgeois.
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Schneider, W. Hubner, E. Schneider, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2001, vol. 515, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2001.

J. Seckler.

(59480/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

MYP A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2001.

J. Seckler.

(59482/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

IMMOBILIERE NEVADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.961.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 557, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion des Associés du 23 août 2001

L'assemblée donne décharge au gérant.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 août 2001

L'assemblée décide à l'unanimité de convertir en Euros le capital social de la société, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998.

La conversion au cours officiel donne un montant de EUR 12.394,68 auquel on ajoute un montant de EUR 605,32, prélevé des résultats reportés pour arriver à un capital de EUR 13.000,- représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(59433/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2001.
